

Paris, le 3 octobre 2003

Formation STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

Programme statistique à moyen terme 2004 - 2008

page

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS
LOCALES**

- Département des études et des statistiques locales de la DGCL 4

INSEE

- Réseau de l'action régionale du DAR 7

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Sous-direction Secteur public local et opérations outre-mer et à l'étranger de la DGCP 10

Programmes ou extraits des programmes présentés à d'autres formations du CNIS 15

Extraits des programmes statistiques à moyen terme 2004-2008 présentés à d'autres formations du CNIS

Formation AGRICULTURE

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales- Direction des Pêches maritimes et de l'aquaculture	15
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales - SCEES	15

Formation COMMERCE, SERVICES

INSEE - Département des activités tertiaires.....	18
Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation - DECAS	18

Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

INSEE	
Programme de rénovation du recensement	19
Département de la démographie	33
Division Prix à la consommation	34
Division Logement	36
Division Conditions de vie des ménages	37
Ministère de la culture et de la communication - DEP	37
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales - Direction centrale de la police judiciaire.....	37
Ministère de la justice.....	38
Ministère des sports.....	39

Formation ÉDUCATION, FORMATION

Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche - DEP - SDES	40
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES - Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.....	42

Formation EMPLOI, REVENUS

INSEE	
Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité.....	43
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité - DARES -Sous-direction « Emploi et marché du travail »	46
Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT)	
Observatoire de l'emploi territorial	46
Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)	48

Formation ENVIRONNEMENT

Institut français de l'environnement (IFEN)	49
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	50

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

INSEE	
Département Système statistique d'entreprises	52
Ministère délégué à l'industrie - SESSI	53
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales - SCEES	53

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	
5 ^e Sous-direction Comptabilités et dépenses de l'État de la DGCP	55

Formation SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées - DREES	58
--	----

Formation TRANSPORTS, TOURISME**TRANSPORTS**

Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	
Sous-direction de l'observation statistique des transports	61

TOURISME

INSEE - Département des activités tertiaires	62
Secrétariat d'État au Tourisme	
Direction du Tourisme	63

Formation URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

INSEE	
Division Logement	64
Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation - DECAS	65
Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	
Sous-direction de l'observation statistique de la construction	66

Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

- Direction générale des collectivités locales (DGCL)

. Département des études et des statistiques locales

1. Exposé de synthèse sur les orientations et le programme 2004-2008

Depuis les lois de décentralisation de 1982-1983, les collectivités locales ont pris une place nouvelle dans le paysage administratif et socio-économique français. La demande d'information les concernant ne cesse de croître en volume et en complexité. Pour faire face à cette demande, le système statistique public doit mettre en œuvre de nouveaux processus pour améliorer la qualité et la pertinence de l'information proposée.

Dans ce contexte, le département des statistiques et des études locales de la DGCL développe son activité autour de trois thèmes faisant l'objet des demandes les plus fréquentes : les finances des collectivités locales, l'emploi dans ces collectivités et les différents aspects de la coopération intercommunale. Incontestablement, l'essentiel de la demande adressée jusqu'ici à l'administration concerne les finances des collectivités locales. Il en sera vraisemblablement encore de même dans les cinq années à venir, avec notamment une demande de connaissance des flux financiers liés aux transferts de compétences vers les collectivités locales.

Toutefois, on doit s'attendre à une demande d'information croissante sur les aspects relatifs à la coopération intercommunale, dans la mesure où les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) jouent un rôle croissant (80% de la population vit désormais dans un groupement de communes à fiscalité propre, et les budgets de ces derniers sont chaque année en forte progression).

Quant à la production d'information sur la fonction publique territoriale, l'enjeu sera, en lien avec les autres producteurs d'information statistique concernés et avec l'Observatoire de l'Emploi Public, de compléter et de simplifier le recueil de l'information, en privilégiant la complémentarité entre sources statistiques.

Le public auquel s'adresse cette information est évidemment variable selon le type et le degré de complexité de l'information recherchée. On peut sommairement distinguer :

- les pouvoirs publics (administration et élus) qui recherchent une information souvent très complète, pour répondre à des questions très " pointues ". Au-delà de l'information brute, ils recherchent souvent une analyse et une première interprétation des chiffres. C'est ce public qui est avant tout privilégié, et la réponse à ses questions représente l'essentiel de la charge de travail du service des statistiques et des études.
- les universitaires, les associations et les sociétés d'études qui souhaitent développer leur propre analyse à partir d'une information brute, pour laquelle ils ne demandent pas a priori d'effort de présentation ni d'analyse préalable particuliers.
- un public plus vaste de personnes pour lesquelles la connaissance de l'évolution des collectivités locales n'est pas la préoccupation majeure, mais est l'un des éléments venant alimenter une réflexion plus vaste, qu'elle soit de type économique, sociologique ou citoyenne.

2. Travaux nouveaux pour 2004-2008

Il convient tout d'abord de signaler que le département des statistiques et des études locales de la DGCL ne réalise pas, et ne compte pas réaliser sur la période couverte par le programme à moyen terme, d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

Sa source principale d'information provient de l'exploitation de documents administratifs, issus de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGI, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects le département demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes

(intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux...).

Les travaux nouveaux ne porteront donc pas sur l'acquisition de nouvelles informations, mais sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles ou potentiellement disponibles, ou sur l'adaptation des traitements à de nouvelles présentations de cette information.

Les travaux nouveaux entrepris durant les cinq prochaines années viseront donc à :

- reconstituer un système d'information complet sur l'intercommunalité (périmètres, type de structure intercommunale, régime fiscal, compétences exercées), avec notamment une couverture complète de l'intercommunalité « non à fiscalité propre », dont le dernier inventaire remonte à 1999.
- renforcer l'utilisation des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) pour la connaissance statistique de la fonction publique territoriale, ce qui devrait permettre un allègement de l'élaboration et de l'exploitation statistique des Bilans Sociaux effectués par les collectivités locales
- s'appuyer, pour le recueil de données financières sur les collectivités locales, sur l'application Helios, développée par la DGCP et dont le déploiement est prévu pour 2006, ce qui devrait, à l'horizon du moyen terme, permettre de réduire les délais de traitement et de publication des résultats.
- améliorer la consolidation des statistiques financières sur les collectivités locales : consolidation du budget d'une collectivité et de ses budgets annexes, consolidation entre budgets communaux et intercommunaux
- renforcer l'accessibilité et la pertinence des statistiques produites : accessibilité à travers un enrichissement des services rendus sur internet mais aussi via la participation du département au guide statistique sur les finances locales ; pertinence avec l'enrichissement de la palette de ratios de référence pour aller au delà des seules moyennes par strates démographiques

Enfin, une attention toute particulière sera portée au suivi financier des compétences transférées dans le cadre de la décentralisation.

3. Opérations répétitives

On peut classer les opérations répétitives selon les trois thèmes d'études déjà évoqués, en y ajoutant les opérations transversales.

- Finances locales :

collecte, traitement et analyse des budgets primitifs des régions, des départements, des EPCI à fiscalité propre et des communes (pour ces dernières, à partir d'un sondage pour celles de moins de 5 000 habitants) : publications annuelles ;

collecte, traitement et analyse des comptes (tirés des comptes administratifs) des régions, des communes de plus de 10 000 habitants, des communes de moins de 10 000 habitants (pour ces dernières à l'aide d'informations tirées du compte de gestion établi par la direction de la comptabilité publique) et des groupements à fiscalité propre : publications annuelles ;

rédaction d'une publication annuelle sur la fiscalité directe locale ;

rédaction d'un rapport annuel sur les finances des collectivités locales pour le compte de l'Observatoire des Finances Locales ;

analyse de la situation financière des principales communes et des départements.

- Fonction publique territoriale :

collecte, traitement et exploitation des rapports présentés tous les deux ans par les collectivités locales à leur CTP (ou à leur Centre de Gestion, si elles sont dépourvues de CTP) ;
réalisation d'un ouvrage sur les agents des collectivités territoriales (tous les deux ans).

- Coopération intercommunale :

collecte auprès des préfetures de l'information nécessaire à la constitution du fichier des groupements de collectivités territoriales ; publication sur internet (tableaux statistiques, listes, cartes)

- Travaux transversaux :

publication annuelle d'un ouvrage de synthèse intitulé " Les collectivités locales en chiffres " ;
alimentation et développement du site Internet de la DGCL.

4. Allégement de la charge statistique sur les entreprises

(Sans objet)

5. Aspects particuliers du programme 2004-2008

Aspects régionaux et locaux

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et de ses effectifs limités, il n'est pas prévu d'effectuer de manière systématique des travaux relatifs à une région particulière. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre région.

Aspects " environnement "

L'application des normes nationales et européennes relatives à l'environnement aura évidemment des répercussions sur les budgets des collectivités locales. Il est probable que les conséquences de ces effets seront l'objet d'études spécifiques dans la période couverte par le moyen terme.

Aspects européens du programme de travail

Comme les normes sur l'environnement, les politiques régionales européennes auront un impact sur les finances des collectivités locales.

6. Travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi (ne rien inscrire)	Observations
Suivi de l'intercommunalité	DESL – mission Territoires		
Mobilisation des DADS et évolution de l'exploitation des bilans sociaux	DESL – mission FPT		
Consolidation des données financières	DESL – mission finances Locales		

INSEE

- Département de l'action régionale
 . Réseau de l'action régionale

Exposé de synthèse

Au cours de la période 2004-2008, le département de l'action régionale de l'INSEE et les directions régionales de l'Institut dans le cadre de leur action régionale, en matière statistique, se proposent de compléter l'offre de statistiques régionales, locales et urbaines émanant des services statistiques des ministères et des directions nationales de l'INSEE. Six orientations sont proposées.

Réaliser deux des six grandes opérations structurantes fournissant des données finement localisées

Six grandes opérations structureront fortement l'offre de statistiques locales de l'INSEE dans les cinq ans qui viennent. Il s'agit 1° du nouveau recensement de la population, 2° de l'exploitation rénovée des déclarations annuelles de données sociales (DADS), 3° de l'opération connaissance locale de l'appareil productif (CLAP), consistant à produire, par synthèse des sources administratives existantes, une description annuelle et finement localisée de l'appareil productif, 4° de la production d'indicateurs de revenus à partir de l'exploitation des données de l'impôt sur le revenu, 5° de la mise en place d'un répertoire permanent des équipements et 6° de la gestion du répertoire d'immeubles localisés (RIL).

Les opérations : recensement de la population, DADS, répertoire des équipements et RIL sont prises en charge par la direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) de l'INSEE et sont décrites par ailleurs. Une remarque sur le répertoire des équipements : au-delà de la question basique de la localisation des équipements dont la pertinence de l'utilisation est largement tributaire de l'existence de référentiels géographiques adaptés, la question des disparités d'accessibilité devra également être abordée. L'introduction dans le répertoire d'éléments concernant les transports devra donc être envisagée.

En ce qui concerne la connaissance locale de l'appareil productif (CLAP), les années 2004 - 2008 devraient voir d'abord la mise en place de l'outil, puis son évolution avec l'introduction de données comptables de niveau entreprise. Il est envisagé d'introduire dans un deuxième temps des données permettant de qualifier les établissements et les entreprises décrites dans CLAP par rapport à l'appartenance à un groupe, notamment en utilisant les données issues des enquêtes liaisons financières. La localisation fine visée par cette opération sera d'abord la commune ; mais la localisation infracommunale deviendra vite nécessaire, au moins sur des champs partiels (communes contenant des zones franches urbaines par exemple). Les ultimes exploitations du recensement de 1999 ont permis une ébauche de cette connaissance du tissu productif au niveau infra-communal - et, au passage, ont fourni une vision particulièrement détaillée de la ville comme d'un espace de mobilités, du moins de mobilités domiciles travail. Ces travaux devront être poursuivis, tant par l'exploitation des données similaires qui seront produites par le nouveau recensement que par l'exploitation des DADS.

En ce qui concerne les revenus fiscaux locaux, les évolutions porteront, au début de la période, sur l'extension de la production de données aux zonages infra-communaux (IRIS), puis, dans la deuxième partie de la période, sur la production d'indicateurs de revenu disponible, par imputation des revenus sociaux, si les études envisagées dans les années à venir montrent la faisabilité d'une telle imputation.

Créer un environnement pour la production de données urbaines infra-communales à partir de sources administratives

- a. En s'affranchissant des contraintes imposées par les limites administratives : la ville se conçoit aujourd'hui de moins en moins comme la seule plus grosse commune de l'agglomération mais comme un maillage de communes qui collaborent et offrent une palette de services à la population dont la distribution spatiale est pensée à l'échelle globale de l'agglomération. Pratiquement, l'Insee se trouve donc dans l'obligation de compléter les référentiels géographiques hérités du nouveau recensement dans les grandes communes par des référentiels complémentaires portant sur les autres communes des agglomérations.
- b. En développant les techniques d'estimation et les méthodes d'utilisation de données finement localisées qui tout en assurant la confidentialité des données permettent de tirer toute la richesse d'une information dont la collecte n'est plus contingente à l'utilisation de zonages arbitraires.
- c. En développant et mutualisant des outils de traitement automatique de localisation à la fois efficaces et de qualité :
 - i. en relation avec les objectifs statistiques permis par chaque source,
 - ii. réduisant au maximum les interventions manuelles,
 - iii. mais produisant des statistiques de qualité mesurable (traçabilité des traitements, affichages d'indicateurs de qualité directement en relation avec les indicateurs statistiques produits),
 - iv. dans des délais compatibles avec les vitesses d'évolution des phénomènes urbains
- d. Complémentairement aux techniques citées en b), mais à destination de publics moins exigeants sur la finesse des analyses, en généralisant l'usage de l'IRIS comme premier support d'une diffusion rapide de l'information de base.

Assurer de façon plus régulière la production des données de synthèse au niveau des régions et des zones d'emploi

Ces données recouvrent essentiellement quatre domaines : la production des agrégats régionalisés de comptabilité nationale, la production d'estimations d'emploi suivant différents concepts et à des niveaux géographiques variés, la production d'estimations de population, notamment à des niveaux départementaux et infra-départementaux en attendant les données du nouveau recensement à ces échelons, enfin la production d'indicateurs réguliers de bouclage population, population active, emploi, chômage au niveau des zones d'emploi.

Sur le premier point, les améliorations attendues portent surtout sur les délais de disponibilité, qui devraient être sensiblement raccourcis, notamment pour les agrégats concernant les comptes des ménages. Les estimations d'emploi localisées font l'objet du projet ESTEL qui est de la responsabilité du département de l'emploi et des revenus d'activité (DERA) de l'INSEE ; voir par ailleurs. Les estimations localisées de population (ELP) continueront à être réalisées à l'aide d'outils dérivés de ceux créés vers 1995, jusqu'à ce que les résultats détaillés du nouveau recensement deviennent disponibles chaque année. Enfin, le « bouclage du marché du travail », grâce à la disponibilité d'estimations annuelles de population, d'emploi et de chômage par zone d'emploi, ainsi que de données sur les déplacements domicile-travail tirées des DADS, devrait pouvoir être réalisé annuellement à partir de 2004, alors qu'il n'était possible jusqu'à présent qu'après chaque recensement général de population.

Produire des données nouvelles sur les « dynamiques »

Les données décrites dans les paragraphes précédentes portent surtout sur des stocks, et décrivent une situation à une date donnée. Il est souvent nécessaire de disposer de données sur les dynamiques à l'œuvre, et ce dans différents domaines. Les données déjà disponibles sur l'état civil ou la démographie des entreprises ou des établissements illustrent ce point.

Cette nécessité de dépasser une simple vision statique, bien peu compatible avec un espace en transformation continue sera satisfaite :

- en intégrant la dimension temps dans les produits statistiques : la disponibilité régulière des sources administratives est un atout majeur. Encore faut-il que les traitements soient organisés pour extraire, du sein des multiples artefacts de gestion, les évolutions significatives des phénomènes sous-jacents.
- en complétant les diaporamas par des films : nombre de sources permettent d'établir des états des lieux à des échéances régulières. Ces photos instantanées permettent peu de comprendre les mécanismes individuels qui ont conduit à la transformation des images et seule l'analyse des parcours peut fournir des éléments explicatifs. Outre l'échantillon démographique permanent qui ne peut guère faire émerger des comportements très localisés, deux sources devraient être disponibles dans le domaine de l'insertion économique et exploitables jusque sur des territoires infra-communautaires : les DADS et les DEFM. La période devrait voir la mise en production régulière du fichier historique des demandeurs d'emploi, permettant la production régulière d'indicateurs de description de la dynamique des marchés du travail locaux.

Améliorer l'accès des utilisateurs aux données régionales et locales

Pour permettre de mieux valoriser les données régionales et locales, notamment via une utilisation intensive des technologies de l'internet pour la mise à disposition du public, trois projets seront menés à bien dans la période.

- la mise en place d'une base de données départementales et régionales, reprenant la totalité des données contenues dans des ouvrages comme la France et ses régions ou les tableaux économiques régionaux édités par les directions régionales de l'INSEE. Ce projet devrait permettre de rendre plus facilement accessible un ensemble de données produites par les différentes unités du système statistique public à ces niveaux géographiques
- la mise en place d'un entrepôt de données locales, rassemblant à terme la quasi-totalité des données locales produites par l'INSEE, et d'un site Internet « données locales », ouvert aux utilisateurs externes, venant s'alimenter dans l'entrepôt de données locales, dans le respect des règles du secret statistique bien évidemment.

Organiser une offre locale spécifique cohérente, par mutualisation de moyens d'ingénierie

Même si, le plus souvent, les besoins de comparaison spatiale conduisent à privilégier une approche nationale pour ce qui est de la production de données locales, certains domaines sont, à certains moments, spécifiques à une région ou une zone. L'objectif est de renforcer la capacité des directions régionales de l'INSEE à répondre à ces besoins spécifiques, par la mise en place de deux unités d'ingénierie, capables « d'outiller » le réseau de l'action régionale de l'INSEE pour répondre dans des conditions satisfaisantes de délais et de coût à des demandes de production statistique locales. Ces unités profiteront aussi de synergies avec les unités de méthodologie de la direction générale.

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

- Direction générale de la comptabilité publique

. 6^{ème} Sous-Direction – Secteur public local et opérations outre-mer et à l'étranger

Bureau 6C Gestion financière et comptable des collectivités territoriales

Bureau 6B Gestion financière et comptable des établissements publics locaux

1. Exposé de synthèse

Le domaine de compétence du bureau 6C est le suivant : ensemble des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, hormis les secteurs du logement social, de la santé et des établissements sociaux ou médico-sociaux, qui relèvent du Bureau 6B.

Les orientations en matière de communication de données financières sur le secteur public local sont les suivantes :

- Mise à disposition d'informations de meilleure qualité dans des délais plus courts.
- Meilleure qualité des données de référence : centralisation plus rapide et plus complète des données grâce à la systématisation de l'immatriculation des budgets locaux au fichier SIRENE.
- Plus grande aptitude à diffuser des données de référence à la fois au réseau des services déconcentrés du Trésor, aux partenaires institutionnels (autres administrations), au grand public ; les publications plus régulières, plus « fraîches » et mieux documentées pour les spécialistes, des notices méthodologiques et la possibilité d'obtenir rapidement du fichier, donnent une meilleure visibilité externe de la tenue des comptes, comme l'attestent les meilleures couvertures de la presse spécialisée et une demande d'information en forte croissance ;
- Les outils d'analyse sont dans le même temps améliorés et une démarche d'analyse prospective a été mise en place ;
- L'animation d'une valorisation décentralisée des informations régionalisées du secteur public local, au travers d'une brochure internet consacrée à l'intercommunalité à fiscalité propre (échéance 2003-2004) et du traitement des données en fonction des catégories de communes ;
- Des circuits souples de validation des données sont parallèlement mis en place (au moyen de l'intranet et d'internet).

2. Travaux nouveaux pour 2004-2008

2.1. Fourniture de données typologiques et régionalisées pour les communes : cette production sera généralisée grâce à une meilleure identification des communes et au partenariat avec différentes administrations et établissements publics détenteurs de fichiers de références.

2.2. Consolidation : les travaux de consolidation du premier cercle (budget principal + budgets annexes) déjà conduits pour les communes de plus de 10.000 habitants seront étendus pour les départements appliquant une comptabilité rénovée et les groupements à fiscalité propre les plus importants.

3. Opérations répétitives

Les travaux listés ci-après font l'objet de publications spécifiques assurées par la 6^{ème} Sous-direction

3.1. Comptes définitifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (hors secteur hôpital et secteur du logement social)

Les publications élaborées à ce titre sont assurées par le Bureau 6C. Elles sont publiées à la Documentation Française, qui les distribue par l'intermédiaire de son réseau de succursales et certaines librairies universitaires. Les publications sont également disponibles au Centre national de documentation du Trésor public (adresses postale et télématique précisées au point 5 ci-après).

Les informations sont par ailleurs consultables sur le serveur internet du MINEFI, dans des conditions précisées ci-après. Elles ont été rendues plus accessibles aux décideurs locaux par la création, fin 2002, d'un espace dédié au secteur public local.

3.1.1 Les comptes des Communes: Une synthèse annuelle est publiée. Les derniers comptes disponibles sont ceux de 2001 édition juin 2003. Le niveau d'information est identique à celui délivré par l'ancienne publication « papier » (ex tome 2 des comptes des communes). Le serveur offre également des informations synthétiques relatives à l'ensemble des communes françaises. Les données individuelles de l'ensemble des communes sont pour leur part accessibles sur internet.

3.1.2 Les comptes des Départements et les comptes des Régions : chacune de ces brochures comprend une partie synthèse et un recueil des fiches de situation financière présentant les comptes individuels des collectivités. Dernière parution : comptes 2001 publiés en mars 2003. Ces éléments sont également consultables sur le serveur du MINEFI.

3.1.3 Les comptes des établissements publics locaux (intercommunalité et autres EPL) : Le traitement et la publication de ces informations sont réaménagés au 1^{er} semestre 2001, pour tenir compte des nouvelles informations recueillies dans ce domaine : exhaustivité, informations plus détaillées définies suivant les normes et les rubriques comptables appliquées aux collectivités territoriales, prise en compte des budgets annexes importants. La publication des données 2001 est intervenue en juillet 2003 ; les données individuelles de l'ensemble des groupements fiscalisés seront également accessibles sur internet.

3.1.4 Les aides économiques locales: publication d'une synthèse annuelle dans les « Notes Bleues », dont la version intégrale est publiée sur le serveur du ministère.

3.2. Informations de conjoncture

3.2.1 Eléments de conjoncture communale: observation suivie de l'exécution budgétaire et comptable à partir de l'évolution en pourcentage de principaux postes de recettes et de dépenses (personnel, mouvements sur encours de dette, fiscalité, dotations et compensations, dépenses réelles d'investissement), sur la base d'un échantillon. L'observation est réalisée au 30 septembre de l'année courante, à partir de la balance de fin de mois et au 31 janvier de N+1, sur la base du compte définitif. L'analyse des informations recueillies est publiée deux fois par an, courant juin de l'année N (données de N-1 au 31/01/N, journée complémentaire incluse) et fin décembre N (éléments au 30 septembre). Ces publications sont consultables sur le serveur du MINEFI.

3.2.2 Eléments de conjoncture départementale et régionale: collecte intégrale des comptes des collectivités de métropole au 30-09-N et au 15 février N+1 (éléments de prévision et d'exécution de l'exercice comptable N) pour les postes budgétaires précités.

3.2.3 Eléments de conjoncture intercommunale: collecte intégrale au 30-09-N et au 31 janvier N+1 des éléments d'exécution pour les postes budgétaires précités pour les groupements à fiscalité propre (une distinction est opérée par nature de groupements pour isoler les effets de la loi du 12 juillet 1999).

3.2.4. Eléments de conjoncture hospitalière : observation suivie des prévisions et de l'exécution budgétaires, des principaux postes de dépenses et de recettes, sur la base d'un échantillon de 580 établissements publics de santé et syndicats inter hospitaliers représentant 85 % des masses budgétaires du secteur public hospitalier. L'observation est effectuée à la fin de chaque trimestre. Les résultats de ces observations sont consultables sur le serveur de la DGCP.

Les informations synthétiques sont présentées dans le cadre de la brochure « Premières tendances N des finances locales /ou/ premiers résultats N-1 ».

Ces publications sont consultables sur le serveur internet du MINEFI. Elles sont présentées en priorité à la presse spécialisée qui suit l'actualité du secteur public local.

3.3. Informations et Publications du secteur Santé, Social et médico-social

3.3.1 Les comptes des établissements publics de santé : Il est prévu de publier une synthèse annuelle globale. Celle-ci est complétée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement.

3.3.2 Les comptes des établissements publics sociaux et médico-sociaux : Il est prévu de publier une synthèse annuelle globale. Celle-ci est complétée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

(Sans objet, au titre des comptes des collectivités locales)

5. Aspects particuliers du programme 2004-2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

Le bureau 6C a élaboré la maquette d'une publication régionalisée des comptes de l'intercommunalité (groupements fiscalisés, dans un premier temps). La pré-version sera testée en 2003 sur les comptes 2001 et la généralisation interviendra en 2004.

Le bureau 6C travaille également à une publication régionalisée des données relatives aux communes classées par typologie (communes touristiques, littorales, en expansion démographique...).

Les informations régionales seront articulées avec une synthèse nationale des comptes.

5.2. Aspects « environnement »

Les gestions des services d'eau, d'assainissement, de ramassage et de traitement des ordures ménagères font l'objet d'observations spécifiques dans le cadre de la brochure régionalisée sur l'intercommunalité.

5.3. Aspects « européens »:

Sans observations pour 2004-2008.

6. Liste des publications de la 6^{ème} sous-direction

Nature des données	Forme du document et Périodicité	Base de travail
Secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (Bureau 6C) :		
A) Informations de conjoncture		
Communes	2 brochures 2 fois / an (30-09, 31 01 ou 15-2-n+1) ; A compter de juin 2001, publications en une brochure unique, Premières tendances des finances locales (30/09) et Premiers résultats N-1 des finances locales (31/12)	Echantillon de 2016 communes, dont toutes les villes de plus de 10.000 habitants, représentant 82% des finances communales.
Départements		intégralité des départements de métropole
Régions		intégralité des régions de métropole
Intercommunalité (groupements fiscalisés)		Intégralité des groupements fiscalisés (CU, SAN, CA, CC)
<i>B) Comptes définitifs</i>		
Les comptes des communes	Brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des départements	Brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des régions	Brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes de l'intercommunalité et des établissements publics locaux	Brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements publics de santé	Brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements sociaux et médico sociaux	Brochure annuelle	résultats définitifs
Les aides économiques versées par les collectivités locales	« Note Bleue » annuelle	publiée 1er trimestre de N+2

Ouvrages et informations disponibles au Centre national de documentation du Trésor public, immeuble « Michel Ange », 17 bd du Mont d'Est, 93192 Noisy le Grand ; tel 01 41 67 41 67, mél : doccndt@cp.finances.gouv.fr .

Consultations sur le site internet du MINEFI : http://minefi.gouv.fr/publique/finances_locales/som_compt_loc.htm .

RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU MOYEN TERME 2004-2008

Finances des administrations publiques	Direction générale de la Comptabilité publique		
Compte des administrations publiques locales : - communes - départements - régions - intercommunalité et établissements publics locaux - santé - social et médico-social	Bureaux 6C, 6B	Permanent	Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle
Eléments de conjoncture communes, départements, régions	6C	Permanent	2 fois par an
Eléments de conjoncture hospitalière	6B	Permanent	4 fois par an
Collecte annuelle sur les interventions économiques	6C	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Collecte annuelle sur les délais de paiement	«	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Données régionalisées en matière de finances publiques locales	«	En cours	Réplication des bases de données au plan régional
Contribution aux études locales	«	En cours	En coopération
Définir une approche consolidée	«	En cours	
Dégager les flux réels pour l'ensemble des comptabilités patrimoniales	«	A venir	Dans le cadre du schéma directeur informatique

Extraits des programmes statistiques à moyen terme
2004-2008 présentés à d'autres formations du CNIS

AGRICULTURE

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
 - Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)

5. Aspects particuliers des orientations à moyen terme

5.1 Aspects régionaux et locaux

Il n'est pas prévu de développement sur la période permettant d'améliorer la connaissance des phénomènes locaux par rapport à la situation actuelle. Le recensement de la conchyliculture réalisé en 2002 de ce point de vue se révèle un peu décevant par rapport aux objectifs fixés. Par ailleurs, le secteur de la pêche et de l'aquaculture concernant un faible nombre d'entreprises ne se prête pas toujours à la diffusion de résultats géographiquement très détaillés.

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
 - Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

PARTIE I : EXPOSE DE SYNTHESE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

I – Les grandes lignes du programme statistique

Le programme courant donne satisfaction à la plupart de nos utilisateurs. Que ce soit dans le suivi de la conjoncture ou les productions agricoles, le domaine semble bien couvert. Il faut donc privilégier les outils actuels tout en s'adaptant en permanence. La conclusion du rapport de l'Inspecteur Général de l'INSEE Pierre Debreu ¹ a été de maintenir les recensements agricoles car leur rôle de pivot dans la statistique agricole est irremplaçable. Il y aura donc un recensement agricole en 2010 dans le cadre européen ainsi qu'un dispositif intercensitaire un peu rénové, en particulier la Statistique agricole annuelle (SAA), et les enquêtes «structures».

Il apparaît néanmoins que des simplifications sont possibles dans le domaine des synthèses.

Les manques sont surtout visibles dans le domaine environnemental et dans l'analyse de l'espace : c'est là que nous porterons nos efforts. En particulier, le suivi d'indicateurs agro-environnementaux devra être réalisé.

La demande communautaire est déjà très forte. Il est probable qu'elle s'accroîtra encore dans la période à venir. En contrepartie, nous chercherons à obtenir d'Eurostat des informations récentes sur les autres pays de l'Union européenne afin de mener des études comparatives.

¹ Rapport étudiant la faisabilité d'une rénovation du recensement agricole, rendu en mars 2002.

Par ailleurs, l'agriculture est un secteur fortement aidé et donc les données administratives sont nombreuses mais parfois manquent de pérennité. La période devrait voir la généralisation de l'utilisation du numéro SIRENE dans le secteur agricole, ce qui nous permettra une meilleure utilisation des fichiers administratifs. Néanmoins, il est fondamental que les statisticiens soient associés très en amont aux dispositifs de mise en place des formulaires. De plus, le fichier de la Base de données nationale d'identification (BDNI-IPG) présente des garanties de pérennité et doit nous conduire à explorer plus largement cette voie. L'utilisation de statistiques administratives nous semble, à terme, une réponse à la forte demande au niveau départemental ou infra départemental, niveau auquel les enquêtes par sondage ne sont guère appropriées.

III - Les travaux méthodologiques et l'organisation du travail

2 – L'organisation du travail

a) La valorisation des résultats

Il est nécessaire de développer la valorisation des résultats de nos enquêtes mais ceci suppose une nouvelle organisation du travail. Plusieurs pistes sont envisageables. Il faut développer encore des collaborations extérieures (INRA, IFEN, Instituts techniques...) et monter des opérations en partenariat. Une autre solution, compatible avec la précédente, consiste à créer des pôles de compétence régionaux. Une compétence peut être acquise au sein d'une structure du réseau et les travaux peuvent être répercutés ailleurs. Des exemples de ce genre existent au sein même du ministère, en particulier au SNM et sont nombreux à l'INSEE. Il est certain qu'il faut accroître la mutualisation et éviter qu'un chargé d'études travaille seul.

b) La coordination régionale

Les SRSA sont en général, des unités de taille suffisamment importante pour assurer des travaux de coordination. C'est déjà le cas pour les comptes et le rôle de coordination des services régionaux doit être renforcé pour la SAA. De même, la validation des données collectées doit être faite pour partie en région. C'est une voie qui semble prometteuse. En effet, un bon nombre de données ne sont disponibles et/ou représentatives qu'au niveau régional et il est donc souhaitable que l'analyse en soit faite à ce niveau. Il y a là des économies d'échelle et des gains de qualité.

PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

2 -2 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004-2008.

Une réflexion est en cours afin d'améliorer le dispositif d'analyse de la conjoncture et en particulier la mise à disposition de l'information.

L'enquête annuelle Teruti constitue un des maillons essentiels du dispositif statistique national. Cette opération présente un caractère interministériel marqué car non seulement elle permet d'observer la part du territoire consacré à l'agriculture mais également de constater les évolutions entre les utilisations par les différentes activités économiques consommatrices d'espace : agriculture, forêt, territoire bâti, réseaux divers ... et d'anticiper sur d'éventuels conflits d'utilisations.

Cette enquête doit périodiquement mieux prendre en compte l'évaluation de politiques émergentes ou nouvelles. Le dernier changement d'échantillon date de 1992. Nous envisageons de mettre en place à compter de 2004 un nouveau cycle décennal pour cette enquête. Il s'agit d'intégrer les avancées techniques récentes (géoréférencement par exemple), et de prendre en compte les orientations et contraintes européennes datant de 2001 ainsi que les problématiques nouvelles de lien entre l'agriculture, l'environnement et le développement rural. De nombreux indicateurs agro-environnementaux, ou indicateurs de gestion de l'espace vont devoir être suivis régulièrement. Teruti est la source la plus appropriée de constat des évaluations tant au plan national d'européen. A terme,

elle devrait être intégrée dans une opération communautaire LUCAS, dont les textes sont en cours d'élaboration.

La mise en place de l'identifiant unique SIRENE, qui devrait être progressive sur la période, permettra de mobiliser des données provenant de nombreuses sources externes et ainsi d'améliorer la gestion de la base de sondage rénovée, les travaux sur l'emploi, sur la production et d'autres domaines.

Une étude sera menée sur la période concernant le RICA. Le mode de collecte et d'exploitation doit être analysé et la possibilité d'utiliser des sources fiscales sera étudiée.

PARTIE 5 – ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008.

I – Aspects régionaux et locaux

L'utilisation des sources administratives, comportant en général un identifiant géographique fin, devrait permettre une amélioration importante dans la mise à disposition de résultats à un niveau géographique fin.

La rénovation de TERUTI, intégrant le géo-référencement, améliorera la connaissance de l'utilisation des territoires à un niveau fin.

L'Inventaire communal, effectué en fin de période, est un outil indispensable à la connaissance du milieu local.

COMMERCE, SERVICES

INSEE

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Département des activités tertiaires

5. Aspects particuliers du programme 2004-2008

I. Aspects régionaux et locaux

La demande d'**information localisée** est récurrente, notamment en ce qui concerne le commerce et les services aux particuliers, alors qu'il n'est pas facile d'y répondre de façon systématique au travers des enquêtes annuelles d'entreprises. Les directions régionales exploitent régulièrement les informations extraites de SIRENE et des DADS. Au niveau national, il est envisagé de renouveler en 2004 une enquête sur les points de vente de commerce de détail.

Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DECAS)
- . Sous direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS)

Les besoins de la DECAS vont amener à développer les études régionales et départementales sur les très petites entreprises. Des travaux sont en cours, en collaboration avec l'Insee, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques régionales et locales de l'artisanat, puis des TPE ; ils s'inscrivent dans la mise en place de la base de données CLAP de l'Insee, qui devrait être opérationnelle en 2004/2005.

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

INSEE - PROGRAMME DE RENOVATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

. Le nouveau recensement de la population

PARTIE 1 - EXPOSÉ DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

Les années 2004 à 2008 correspondent aux cinq années du premier cycle du recensement de la population dans ses nouvelles modalités.

La période d'exécution du programme à moyen terme du CNIS va donc correspondre aux cinq campagnes annuelles d'enquêtes de recensement qui vont fournir les informations à partir desquelles, chaque année à partir de la fin de 2008, seront produites les populations légales de toutes les circonscriptions administratives de la France (métropole, départements d'outre-mer et Saint-Pierre-et-Miquelon) et des statistiques détaillées à tous les niveaux d'organisation du territoire, y compris au niveau infra-communal pour les communes découpées en IRIS 2000.

Le nouveau recensement apportera aux utilisateurs une information actualisée chaque année, d'une ancienneté moyenne de trois ans à comparer à celle des résultats du recensement traditionnel (six ans en moyenne compte tenu de l'intervalle intercensitaire).

Chaque année aussi, mais cette fois dès 2005 ou 2006, le nouveau recensement apportera des données de cadrage aux niveaux national et régional. Issues de l'enquête de recensement la plus récente, ces données auront environ un an d'ancienneté.

Pour produire tous ses fruits, le recensement doit accumuler cinq années de données collectées sur le terrain au cours d'autant d'enquêtes de recensement successives. Pendant les années 2004 à 2008, les questionnaires resteront stables. Les premières modifications de leur contenu pourront être introduites à partir de la vague d'enquêtes de recensement de 2009.

PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

Après un rappel de la construction juridique dans le cadre de laquelle le nouveau recensement sera mis en œuvre, la présente partie décrit les principales caractéristiques du recensement et ouvre des perspectives sur les modalités de diffusion de ses résultats.

A - Aspects juridiques du nouveau recensement

1 - La loi

Le recensement de la population a désormais son fondement juridique dans les articles 156 à 158 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, qui en constituent le titre V ("Des opérations de recensement").

Les grands principes posés par la loi sont les suivants :

- responsabilité de l'Etat sur l'ensemble de l'organisation ;
- rappel des lois n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques et n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- partage des tâches entre l'Insee (qui «organise et contrôle» la collecte des informations) et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (qui «préparent et réalisent» les enquêtes de recensement ;
- méthodes de collecte différenciées selon la taille des communes : enquêtes exhaustives dans les communes de moins de 10 000 habitants avec une périodicité quinquennale, enquêtes annuelles par sondage dans les autres communes ;
- publication annuelle des chiffres de population légale, qui pourront être calculés en utilisant, non seulement les données issues de la collecte, mais aussi des données provenant d'enquêtes ou de fichiers administratifs ;
- recensement général quinquennal en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie, à Mayotte et dans les îles Wallis et Futuna. ***La période 2004-2008 sera marquée par la réalisation d'un recensement général de la population en Polynésie française et à Mayotte en 2007 et dans les îles Wallis et Futuna en 2008. En Nouvelle-Calédonie, un recensement général de la population devrait avoir lieu en 2004.***

2 - Le décret en Conseil d'Etat

L'article 158 de la loi prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat définit les modalités d'application du titre V. Le décret a été pris le 5 juin 2003 sous le n° 2003-485.

Il est divisé en quatre parties :

- Le titre I reprend les définitions des différentes catégories de population légale qui seront publiées chaque année : population municipale, population comptée à part et population totale. Il toilette certaines dispositions du code général des collectivités territoriales. Ce titre traite aussi de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie, de Mayotte et des îles Wallis et Futuna.
- Le titre II concerne les enquêtes de recensement et précise notamment la répartition des tâches entre l'Insee et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale.
- Le titre III crée un traitement de données individuelles dont les phases de collecte et de contrôle d'exhaustivité sont mises en œuvre concurremment par l'Insee, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale concernés. Les phases suivantes (contrôle de la cohérence des réponses aux enquêtes, saisie et exploitation des données collectées, diffusion des résultats) seront mises en œuvre par l'Insee après un arrêté du ministre chargé de l'économie pris sur avis favorable de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).
- Le titre IV comprend différentes dispositions d'application.

Le décret a pris en compte le rapport présenté à l'issue de ses travaux, en octobre 2002, par la commission spéciale du CNIS mise en place par l'article 158 de la loi.

Il a été soumis à l'état de projet au Conseil d'Etat en février 2003, après l'avis de la CNIL et du Comité des finances locales et la consultation des assemblées territoriales des collectivités d'Outre-mer. Sa parution début juin 2003 a rendu possible le lancement des enquêtes de recensement en 2004.

3 - Les autres textes réglementaires

Le décret en Conseil d'Etat n'était pas le seul texte réglementaire nécessaire pour mettre en place le nouveau recensement de la population. On peut citer :

- le décret annuel, cité dans la loi, qui indique la liste des communes à recenser l'année suivante. Un premier décret simple (décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 a réparti les communes de la métropole, des départements d'Outre-mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon en six groupes (cinq groupes de communes de moins de 10 000 habitants et un groupe pour les autres communes) et indiqué l'année de démarrage des enquêtes de recensement dans chaque groupe. Il comporte des dispositions en cas de fusion ou de scission tardive de communes. Il indique aussi que le taux de sondage dans les communes de 10 000 habitants ou plus sera de 8% ;

- un décret annuel, qui prendra ensuite en compte les modifications des groupes (fusions, scissions, franchissements de seuil) ;
- les arrêtés appliquant les dispositions du décret en Conseil d'Etat : il s'agit de l'échéancier de la collecte et des modalités d'envoi des indicateurs de suivi et de diverses autres dispositions, telles, par exemple, le modèle national de la carte d'agent recenseur ;
- les arrêtés autorisant les traitements mis en place par l'Insee : traitements des données, utilisation des données issues des fichiers de la taxe d'habitation, mais aussi collecte auprès des communautés ou auprès des marinières, ou enquête cartographique dans les départements d'Outre-mer ;
- l'arrêté qui définira les modalités de diffusion des résultats du recensement.

Les enquêtes de recensement figureront dans les arrêtés annuels portant approbation des programmes statistiques publics.

4 - L'avis de conformité

Le cycle des enquêtes de recensement de 2004 à 2008 a obtenu le 14 octobre 2002 l'avis de conformité du comité du label et le label d'intérêt général et de qualité statistique, assorti de l'obligation de réponse.

B - Caractéristiques du nouveau recensement

1 - Les modalités de la collecte

Comme avant, le recensement de la population vise deux objectifs :

- ⇒ établir les populations légales de chaque circonscription administrative du pays. Près de 200 textes législatifs et réglementaires font référence aux populations légales des diverses unités administratives : modalités des élections municipales, répartition de la dotation globale de fonctionnement, etc. ;
- ⇒ connaître l'évolution et les mouvements de la population, l'évolution des structures démographiques et professionnelles et celle du parc de logements. Le recensement éclaire un grand nombre de décisions publiques ou privées : implantations d'équipements, mesures réglementaires propres à certaines catégories de population, etc.

En outre, le recensement fournira les bases de sondage nécessaires pour la réalisation des enquêtes par sondage effectuées par l'Insee auprès des ménages.

La nouvelle manière de recenser

Le changement essentiel du nouveau recensement est d'appliquer une méthode de collecte différente selon la taille des communes, en fonction du seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants.

Trois caractéristiques majeures en découlent :

- toutes les communes ne sont pas recensées la même année ;
- l'opération est annuelle dans les communes de 10 000 habitants ou plus, quinquennale dans les autres ;
- l'enquête de recensement s'effectue par sondage dans les communes de 10 000 habitants ou plus.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants : une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans

Les communes de moins de 10 000 habitants sont réparties, par le décret du 23 juin 2003, en cinq groupes constitués sur des critères exclusivement statistiques. Chaque groupe est dispersé sur l'ensemble du territoire.

Chaque année, les communes appartenant à l'un des cinq groupes sont recensées. La collecte est exhaustive et porte sur l'ensemble des logements et de leur population.

Au bout de cinq ans, par rotation des groupes, l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants aura été pris en compte et 100% de leur population aura été recensée.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus : une enquête de recensement auprès d'un échantillon tous les ans

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte se déroule chaque année par sondage auprès d'un échantillon d'adresses.

La base de sondage est constituée par le répertoire d'immeubles localisés (RIL) tenu à jour en permanence par l'Insee en liaison avec les communes. Les adresses sont distribuées en cinq groupes, chacun de ces groupes étant réparti sur l'ensemble du territoire de la commune. Chaque année, les adresses nouvelles seront réparties entre les cinq groupes.

Pour chaque enquête annuelle de recensement, un des cinq groupes est sélectionné. Dans ce groupe, un échantillon d'adresses représentant 8% des logements de la commune est tiré. A ces adresses, l'ensemble des logements est enquêté.

Dans les départements d'outre-mer, où les fichiers administratifs ne permettent pas encore de constituer un RIL, une enquête cartographique réalisée chaque année sur un cinquième des îlots de la commune permettra de localiser précisément les bâtiments et de dénombrer les logements de ces îlots. Un échantillon d'adresses sera ensuite tiré dans ces îlots, représentant 8% des logements de la commune. A ces adresses, l'ensemble des logements sera enquêté.

Au bout de cinq ans, par rotation des groupes (d'adresses en métropole, d'îlots dans les DOM), l'ensemble du territoire de la commune aura été pris en compte et 40% de la population aura été recensée.

Tous les ans, avec cette méthode de collecte, il y aura une enquête de recensement exhaustive dans environ 7 000 communes de moins de 10 000 habitants et une enquête de recensement par sondage dans les quelque 900 communes de 10 000 habitants ou plus. Au bout de cinq ans, c'est-à-dire à partir de 2008, l'ensemble du territoire aura été pris en compte et il sera possible de produire chaque année les populations légales et des statistiques détaillées.

La collecte est assurée dans toutes les communes selon la méthode classique du dépôt-retrait des questionnaires auprès des ménages. Elle est lancée le troisième jeudi de janvier et s'étend sur les quatre ou les cinq semaines complètes qui suivent (quatre semaines dans les communes de moins de 10 000 habitants, cinq semaines dans les autres communes). A la Réunion, la collecte commencera deux semaines après la métropole pour tenir compte du calendrier des congés scolaires spécifique à cette région.

Les communautés

La collecte dans les communautés continue d'être confiée à l'Insee pour simplifier la relation avec leurs autorités de tutelle. Elle a lieu la même année que les enquêtes de recensement dans les communes recensées exhaustivement et une fois tous les cinq ans dans les communes enquêtées par sondage. Ces dernières sont donc, dans chaque région, réparties de sorte que, toutes communes confondues, la charge de collecte soit uniformisée. Il faut noter que, pour certaines communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte pourra éventuellement être étalée sur plusieurs années si elles comptent un très grand nombre de communautés.

Dans les DOM, l'enquête cartographique est l'occasion de mettre à jour la liste des communautés implantées dans les communes de moins de 10 000 habitants, respectivement dans les îlots du groupe de rotation concerné pour les communes au-dessus de ce seuil. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le plan de sondage retenu consiste à interroger chaque année les communautés sises dans les îlots du groupe de rotation.

Populations particulières

Les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles terrestres sont recensées sur le territoire de la commune les deux premiers jours de la collecte des enquêtes de recensement. Cette collecte se fait lors de l'enquête quinquennale de recensement dans les communes de moins de 10 000 habitants et, dans les autres communes, tous les cinq ans à une date fixée par arrêté.

Une disposition semblable s'applique aux personnes sans abri.

Pour les personnes vivant dans les bateaux des marinières, la collecte aura lieu une fois tous les cinq ans sur l'ensemble du territoire français, selon des modalités analogues à celles du recensement de 1999 : recensement aux écluses et aux frontières, par les soins de l'Insee.

Les acteurs

Dans la commune

- ☐ le maire
- ☐ la personne désignée par le maire pour la conduite de l'enquête de recensement et ses éventuels collaborateurs en bureau
- ☐ les agents recenseurs

A l'Insee

- ☐ le directeur régional, le responsable régional du recensement et les équipes du recensement en bureau
- ☐ le superviseur, interlocuteur de la commune
- ☐ les enquêteurs auprès des communautés et les enquêteurs chargés des enquêtes de contrôle

Les enquêtes de recensement donneront donc lieu à un travail conjoint des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale et de l'Insee. Ce travail sera encadré par des textes mais nécessitera aussi l'élaboration concertée de bonnes manières de faire pour réaliser une collecte de qualité. C'est là un champ possible pour un partenariat renforcé entre ces acteurs.

La période 2004-2008, au cours de laquelle toutes les communes sans exception entreront dans le nouveau recensement, sera mise à profit pour faire émerger de bonnes procédures susceptibles, un jour, d'être rassemblées pour constituer une véritable norme de réalisation d'une enquête de recensement. Les expérimentations susceptibles d'être réalisées pendant cette période seront présentées au comité du label dans le cadre de l'évaluation quinquennale des procédures du recensement dont le principe a été retenu.

2 - Les plans de sondage

2-1 Plans de sondage pour les communes de moins de 10 000 habitants

La loi précise, pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants, que les enquêtes de recensement sont exhaustives et ont lieu chaque année par roulement au cours d'une période de cinq ans.

Les données recueillies au sein des communes enquêtées une année donnée, combinées à celles collectées la même année dans les communes de 10 000 habitants ou plus, servent à produire des statistiques nationales et régionales valables pour cette même année.

Les résultats de l'ensemble des cinq enquêtes d'un cycle servent à produire des populations légales pour l'ensemble des circonscriptions administratives du territoire et des statistiques détaillées au niveau communal et infracommunal, à valeur pour l'année médiane du cycle.

Les estimations nationales et régionales seront d'autant plus fiables que les groupes seront individuellement l'image exacte de l'ensemble.

C'est pourquoi dans toutes les régions, les groupes de communes de moins de 10 000 habitants sont l'image fidèle de leur région en termes de population par âge, par sexe, par type de logement (individuel ou collectif), de nombre de logements par département

2-2 Plans de sondage pour les communes de 10 000 habitants ou plus

La loi précise, pour les communes dont la population est supérieure ou égale à 10 000 habitants, que les enquêtes de recensement se déroulent chaque année par sondage et que la totalité du territoire de ces communes est prise en compte au terme d'une période de cinq ans.

Les données recueillies une année donnée au sein de ces communes, combinées à celles collectées la même année dans les communes de moins de 10 000 habitants, servent à produire des statistiques nationales et régionales valables pour cette même année.

Les résultats de l'ensemble des cinq enquêtes d'un cycle servent à produire des populations légales pour l'ensemble des circonscriptions administratives du territoire et des statistiques détaillées aux niveaux communal et infra-communal, à valeur pour l'année médiane du cycle. Les échantillons annuels doivent être des images fidèles des populations communales par âge, sexe, type de logement (individuel ou collectif) et de la répartition infra-communale des logements.

Le plan de sondage est un plan "à l'adresse", toute adresse échantillonnée étant enquêtée de façon exhaustive. Cette contrainte est forte au niveau infra communal, auquel il faut pouvoir obtenir des estimations détaillées ayant une bonne précision.

Le sondage utilise comme base de sondage le « répertoire d'immeubles localisés » (RIL). Ce répertoire est une liste d'adresses (résidentielles, institutionnelles ou commerciales) repérées individuellement de façon à créer une cartographie numérisée où l'adresse est géocodée. Le RIL a d'abord été alimenté par les résultats du RP99, permettant ainsi de décrire statistiquement chaque immeuble résidentiel.

Le RIL est mis à jour en continu à partir des permis de construire, des permis de démolir, des fichiers de la taxe d'habitation et de La Poste, etc., des échanges d'information entre les communes concernées et l'Insee et à partir de l'observation directe sur le terrain.

Compte tenu de la contrainte budgétaire, le taux global de sondage est tel qu'au terme d'une période de cinq ans 40% des logements de la commune auront été enquêtés. Les données recueillies pendant ces cinq ans sont combinées pour élaborer des résultats valides pour l'année médiane du cycle, extrapolés à l'intégralité des logements de la commune de cette année.

Pour faire suite à l'un des vœux exprimés par la commission spéciale du CNIS instituée par application de l'article 158 de la loi du 27 février 2002, une réflexion sera menée sur le champ du répertoire

d'immeubles localisés. En effet, la commission a observé que la création et la gestion du RIL sont limités par l'Insee, pour des questions de moyens et de priorités, aux seules communes dont la population atteint ou dépasse 10 000 habitants. C'est, en effet, dans ces communes que le RIL est indispensable pour constituer les échantillons d'adresses des enquêtes annuelles de recensement par sondage. Elle a noté, cependant, que l'extension du RIL à des communes de moins de 10 000 habitants est souhaitée par de nombreux utilisateurs.

En conséquence, la réflexion à mener devra déterminer les priorités à retenir en la matière :

- ***extension aux communes de moins de 10 000 habitants susceptibles de passer rapidement au-dessus du seuil, ou de fusionner en donnant naissance à une commune d'au moins 10 000 habitants ;***
- ***extension aux communes de moins de 10 000 habitants incluses dans un territoire (unité urbaine, EPCI, etc.) comprenant déjà au moins une commune de plus de 10 000 habitants ;***
- ***ou abaissement progressif du seuil de population communale au-dessus duquel l'Insee gère le répertoire ; etc.***

2-3 Application des plans de sondage aux DOM

Dans les DOM, le faible nombre de communes de moins de 10 000 habitants ne permet pas de les répartir en cinq groupes mathématiquement équilibrés sur les mêmes variables qu'en métropole. La solution apportée a été pragmatique et la répartition fondée sur le seul critère d'harmonisation des groupes en termes de nombre d'habitants constaté en 1999.

Dans la strate des communes de 10 000 habitants ou plus, il n'y a pas encore de RIL permettant de constituer une base de sondage d'adresses. La solution apportée est donc la suivante, qui utilise une répartition des îlots et un sondage en deux phases :

- on répartit les îlots d'une commune en cinq groupes de sorte qu'ils soient équilibrés pour les mêmes variables que celles que l'on a utilisées en métropole (tranches d'âge, sexe, logements, etc.), avec les valeurs de 1999 ;
- chaque année, un groupe est sélectionné (par roulement) et fait l'objet d'une « enquête cartographique » visant à valider les adresses et leur nombre de logements, et à fournir les éléments constitutifs d'un RIL ;
- dans le groupe ainsi mis à jour, on tire un échantillon d'adresses avec un taux de sondage de 40% (en logements).

Durant le cycle 2004-2008, les travaux porteront sur :

- la constitution progressive d'un répertoire d'immeubles localisés aux Antilles-Guyane ;
- l'intégration des outils cartographiques de la Réunion dans le modèle retenu en métropole et aux Antilles-Guyane ;
- les possibilités offertes par les techniques de cartographie embarquée afin d'améliorer la qualité des bases et de réduire la charge de travail que représente l'enquête cartographique.

3 - Les questionnaires du recensement

Les attentes des utilisateurs

Pour prendre en compte les attentes des utilisateurs, des concertations se sont déroulées avec des utilisateurs extérieurs à l'Insee et à l'intérieur de l'Institut. En particulier, ont été associés à la réflexion sur les questionnements, consultés ou informés régulièrement : quatre groupes de travail du CNIS sur la rénovation du recensement², les formations du CNIS concernées par le recensement, les chefs des services statistiques des ministères et le Comité du label.

Le contenu des questionnaires a été arrêté fin 2001, au terme de cette concertation. Il est figé pour tout le premier cycle d'enquêtes 2004-2008.

² 3 groupes de travail en 1999 et 1 groupe de travail en 2000, lequel a affiné et hiérarchisé les besoins exprimés en 1999.

Tous les thèmes traditionnels du recensement général ont été maintenus pour le premier cycle du nouveau recensement, à savoir :

- . données démographiques ;
- . mobilité résidentielle ;
- . formation ;
- . situation vis-à-vis de l'emploi ;
- . catégorie socioprofessionnelle ;
- . caractéristiques de l'emploi ;
- . déplacements quotidiens des actifs occupés et des personnes inscrites dans un établissement d'enseignement ;
- . typologie des logements ;
- . caractéristiques et confort des logements.

Les évolutions par rapport au recensement de 1999 portent notamment sur la place consacrée dans les questionnaires à chacun des sept thèmes relatifs à l'individu.

En particulier, la place consacrée à l'emploi était très importante dans le bulletin du recensement de 1999 ; c'est également un thème dont les questionnements sont jugés complexes, techniques et trop détaillés par les personnes recensées. Cette partie a donc été révisée avec un double objectif d'allègement du questionnaire et de recherche d'amélioration de la qualité des réponses apportées par les personnes recensées.

Pour l'essentiel, les questionnaires sont identiques dans les DOM et en métropole. Ils ne se distinguent, outre-mer, que sur les questions de la feuille de logement relatives au confort et à l'équipement du logement.

La réflexion sur l'évolution possible des questionnaires pour le cycle 2009-2013 devra être entamée au plus tard en 2006, compte tenu du temps qu'elle prendra et des délais nécessaires pour composer, maquetter, imprimer et router les questionnaires.

Il convient de rappeler ici que la commission spéciale du CNIS instituée par application de l'article 158 de la loi du 27 février 2002 a pris note que les questionnaires du premier cycle du recensement rénové ne permettaient, pas davantage que ceux du recensement général de 1999, de mesurer la fréquence et la localisation des situations de résidences multiples. Cela lui a paru regrettable compte tenu du nombre croissant de situations de cette nature, qu'il s'agisse de personnes à la retraite ou de personnes actives partageant leur temps, pour des raisons professionnelles, entre deux ou plusieurs résidences.

Il faudra donc faire avancer la connaissance des situations de résidence multiple, soit par le biais d'enquêtes spécifiques, soit par le biais d'un questionnaire ad hoc dans les évolutions à venir du recensement de la population.

4 - La place du recensement dans le système statistique

Une complémentarité entre le recensement et les autres sources exploitées au niveau local a été recherchée, afin d'alléger la charge pesant sur la population et de gagner en cohérence du système statistique.

Cependant, la plupart des sources n'apporteront d'informations à des niveaux géographiques fins qu'à moyen terme. L'évolution de la place du recensement dans le système statistique ne pourra faire l'objet de réflexions approfondies que dans la perspective du second cycle de collecte. Cela place nécessairement le premier cycle du recensement rénové dans une grande continuité par rapport au RP99.

Au cours de la période 2004-2008, une réflexion devra donc être menée sur plusieurs plans :

- ***la place des résultats du recensement parmi les sources statistiques sur la population et les ménages et les aménagements possibles des autres sources ;***
- ***l'évolution possible des questionnaires du recensement en fonction des informations statistiques extraites des sources administratives exploitables ;***
- ***le renouvellement de l'échantillon-maître et les possibilités offertes à cet égard, chaque année, par une collecte auprès de quelque 4 millions de ménages (2.9 millions dans un échantillon au 1/5e des communes de moins de 10 000 habitants et***

1,1 million dans un échantillon au 1/12e de chaque commune de 10 000 habitants ou plus) ;

- **les conséquences à tirer, pour ce qui est de la réalisation d'enquêtes associées au recensement, du nouveau contexte juridique exposé plus haut.**

5 - Préparation de la diffusion des résultats du nouveau recensement

I - Dispositions déjà prises

Le comité directeur du programme de rénovation du recensement de la population s'est prononcé au printemps 2002 sur un ensemble d'options sur la diffusion de l'information ; il n'a pris de décision, à ce stade, que sur les options entraînant des actions à court terme.

Un premier ensemble de décisions concerne l'organisation de la gamme des produits de diffusion, qui conditionne la mise en place de filières éditoriales. Un second ensemble concerne les niveaux de diffusion infra-communale et les relations avec la CNIL concernant la diffusion. Enfin, quelques grands principes concernant la restitution de résultats aux communes ont été adoptés.

De ces dispositions découle un panorama possible des futures productions du recensement.

Décisions concernant les produits de diffusion

Il a été décidé de séparer la diffusion des résultats issus des enquêtes de recensement d'une seule année de celle des résultats du recensement (entendu comme l'opération visant, en utilisant des enquêtes de recensement successives de cinq années et des données d'origine administrative, à fournir des résultats détaillés à tous les niveaux géographiques). Dans les résultats du recensement, on trouvera d'une part les données de populations légales, d'autre part les données statistiques.

Les résultats du recensement ne seront pas calés sur les totaux France et régions tirés des enquêtes de recensement annuelles et disponibles deux ans plus tôt. En effet, le recensement vise à atteindre la meilleure précision possible au niveau local ; un tel calage irait à l'encontre de cet objectif.

De même, les résultats des enquêtes de recensement d'une année donnée ne seront pas recalés, ex post, sur les résultats du recensement. Ils ne feront l'objet d'aucune révision.

Il y aura donc deux gammes de produits bien distinctes. La première (produits issus des enquêtes de recensement d'une même année) portera sur des niveaux géographiques très agrégés (on en restera pour les premières années aux niveaux France et régions). La seconde (résultats du recensement) portera sur tous les niveaux géographiques, de l'intercommunal à la France. **Il faudra différencier fortement les deux gammes.** Les populations légales seront diffusées selon un processus adapté à leur caractère légal (décret d'authentification, rôle particulier du Journal officiel) et à leur faible volume de diffusion.

A l'intérieur de chaque gamme, on veillera à ce que les campagnes annuelles de diffusion ne se chevauchent pas d'une année sur l'autre : cela revient à s'imposer de terminer la mise en diffusion des produits standard présentant les résultats de l'année n avant de commencer la diffusion des produits standard de l'année n+1, sans pour autant que cela puisse conduire à retarder la diffusion des résultats de l'année n+1.

Par ailleurs, il conviendra de diffuser, avant la fin de l'année n, de toutes premières estimations tirées des enquêtes de l'année n (comptages de population au niveau France et régions). Cela répond à un souci de valorisation de l'opération.

Enfin, pour les maires des communes de moins de 10 000 habitants, le lien entre le résultat de l'enquête quinquennale de recensement effectuée dans leur commune et la population légale de leur commune doit être clair : à partir du résultat de la collecte et de tendances qu'ils observent, ils pourront avoir une bonne idée de la population légale qui leur sera attribuée deux ans plus tard (réserve faite de quelques traitements de population comptée à part et de la population des communautés, qui concernent sauf exception de faibles effectifs).

Diffusion infra communale et relations avec la CNIL

Le comité directeur a acté le principe, sous réserve de l'accord de la CNIL et sous réserve d'une appréciation de la charge de travail correspondante, d'un rafraîchissement des IRIS2000, à entreprendre en 2006-2007 et devant déboucher dans des délais suffisamment rapprochés pour permettre la diffusion du recensement dans les « nouveaux IRIS ».

Le comité directeur a donné son accord pour l'ouverture de discussions avec la CNIL sur le principe du rafraîchissement des IRIS et sur celui d'une diffusion infra communale sur zonages non standard. Les IRIS2000 resteraient la « brique de base » pour la diffusion infra-communale « tout public » alors que la possibilité de diffuser sur des zonages non standard (d'une taille raisonnable) serait réservée aux communes (et aux « aménageurs ») et se substituerait à la diffusion à l'îlot pratiquée pour ce public au recensement de 1999.

Ces deux orientations sont conformes aux vœux exprimés par la commission spéciale du CNIS née de l'article 158 de la loi du 27 février 2002.

Principes de restitution vers les communes

Concernant les résultats du recensement, le principe de la gratuité pour les communes des produits standard sur zonages standard portant sur leur territoire a été validé.

II - Panorama des productions du nouveau recensement de la population

Les produits du nouveau recensement de la population restent à définir précisément. Un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS) a été mis en place en juin 2003 pour permettre aux utilisateurs et aux producteurs de l'information de réfléchir ensemble aux utilisations du recensement. Il rendra ses conclusions fin juin 2004. Un plan de diffusion des résultats du recensement devra découler de ces réflexions.

Dans les productions du nouveau recensement, il convient de distinguer la phase de régime de croisière (à partir de fin 2008, soit à la fin du premier cycle de collecte de cinq ans) de celle dite de montée en régime de croisière (2004-2008).

Trois types de productions seront fournis :

- les chiffres de population légale (à partir de fin 2008 puis annuellement) ;
- les résultats statistiques détaillés du recensement à tous les niveaux géographiques d'organisation du territoire (à partir de fin 2008 puis annuellement) ;
- des estimations nationales et régionales (au plus tard à partir de 2005-2006 puis annuellement).

Des informations statistiques seront restituées aux communes après les enquêtes de recensement concernant leur territoire.

Productions

En régime de croisière (c'est-à-dire à partir de fin 2008), le nouveau recensement produira chaque année n :

- les chiffres de population légale de toutes les circonscriptions administratives, calculés, pour l'essentiel, par extrapolation d'échantillons pour toutes les communes de 10 000 habitants ou plus (communes qui sont recensées par sondage) et par actualisation pour toutes les communes recensées exhaustivement tous les cinq ans ; les nouvelles populations légales prendront effet au 1^{er} janvier de l'année suivante (n+1) ;
- les résultats statistiques détaillés du recensement à tous les niveaux d'organisation du territoire, de la France à la commune et même à l'IRIS2000 pour les communes découpées en IRIS2000. Ces résultats proviendront eux aussi d'extrapolations d'échantillons et d'actualisations. Ils se référeront au 1^{er} janvier de l'année n-2 (par exemple, 1^{er} janvier 2006 pour les résultats publiés fin 2008 ou début 2009) ; ils auront donc, en moyenne, trois ans d'âge ;
- des estimations nationales et régionales issues des enquêtes de recensement réalisées au début de la même année n (par exemple, publication fin 2005 des résultats nationaux et régionaux issus de la collecte d'informations effectuée en janvier et février 2005 auprès de un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants et de toutes les communes atteignant ou dépassant cette taille).

Les chiffres de population légale seront authentifiés chaque année par décret publié au Journal officiel. Jusqu'à la parution du premier décret annuel d'authentification des populations légales issues du nouveau recensement (parution prévue fin 2008), ce sont les populations légales issues du recensement de 1999 (éventuellement modifiées à la suite de recensements complémentaires exécutés jusqu'en 2007 inclus) qui seront en vigueur.

Les méthodes de calcul de la population légale seront présentées au comité du label et feront l'objet d'une large information.

Les résultats statistiques détaillés du recensement constitueront le cœur des publications (tous supports) du nouveau recensement.

Les résultats statistiques détaillés annuels et les estimations nationales et régionales diffusées deux ans auparavant et se référant à la même date constitueront deux séries statistiques distinctes ayant des usages distincts. Ainsi, la disponibilité des résultats statistiques détaillés publiés fin 2009 et relatifs à 2007 ne conduira pas à recalculer les estimations nationales et régionales relatives à 2007 et à 2008 diffusées respectivement fin 2007 et fin 2008.

Aux niveaux France et régions, les deux séries (estimations nationales et régionales ; résultats statistiques détaillés) ne seront pas raccordées entre elles. (Le raccordement consisterait à produire une série temporelle des résultats statistiques détaillés prolongée par les deux années disponibles d'estimations nationales et régionales).

Les résultats produits auront globalement les mêmes utilisations que ceux des recensements précédents. Ils seront additifs à tous les niveaux géographiques et permettront des comparaisons dans l'espace et dans le temps.

Montée en régime de croisière

Pendant les cinq années du premier cycle (2004-2008), de premiers résultats statistiques seront produits. Il s'agira, à partir de 2005, des estimations nationales et régionales issues des enquêtes de recensement de l'année, calculées pour des agrégats simples qui s'enrichiront année après année. Par ailleurs, des retours aux maires seront progressivement mis en place. Enfin, les populations légales et les résultats détaillés du recensement commenceront d'être diffusés à partir de fin 2008.

Retour aux maires

Dans le cas des communes de moins de 10 000 habitants, le recensement exhaustif quinquennal donnera lieu à la fabrication rapide d'un produit statistique très simple, à l'intention de chaque commune concernée, et portant sur son territoire.

Dans les cas des communes de 10 000 habitants ou plus (dans lesquelles on interroge 8% de la population chaque année), la production d'informations statistiques détaillées reposera sur l'accumulation de cinq années de collecte. Pendant la période de montée en régime de croisière, la possibilité d'un retour annuel de quelques statistiques à chaque commune sera examinée cas par cas, en fonction de la qualité possible des estimations issues des enquêtes de recensement disponibles. Cette qualité dépend de la taille de l'échantillon annuel. Le commentaire de l'alinéa précédent s'appliquerait, mutatis mutandis, aux produits éventuellement fournis aux maires concernés.

C - Orientations complémentaires

La rénovation du recensement de la population est une opération de grande ampleur, dont les fruits seront mieux perceptibles, année après année, lorsqu'elle produira tous ses effets, c'est-à-dire à partir de 2009.

Pendant la période du présent programme à moyen terme, il s'agira d'inscrire le nouveau recensement dans le paysage familier des communes et des personnes et d'en perfectionner les instruments techniques, au premier rang desquels il faut citer le RIL.

Les années 2004-2008 seront mises à profit pour avancer de manière décisive dans les domaines suivants :

- **maîtriser les options essentielles et les outils de la communication entourant les enquêtes annuelles de recensement** (communication nationale et communication locale ; communication en direction des communes et communication en direction des personnes) ;
- **définir une procédure d'évaluation permanente des processus de collecte et la mettre en œuvre avec les communes, de manière à entrer très tôt dans une dynamique de progrès collectif ;**
- **revisiter - à la lumière des possibilités offertes par le nouveau recensement - les critères de délimitation des différents zonages d'études et de diffusion et déterminer la meilleure périodicité de leur mise à jour.**

CALENDRIER INDICATIF DE MONTEE EN CHARGE DE LA DIFFUSION DES PRODUITS DU RECENSEMENT

(Disponibilité en fin d'année. Régime de croisière à partir de fin 2008 en principe)

Produits (supports non encore définis)	2004	2005	2006	2007	2008
Population légale de toutes les circonscriptions					x
Résultats statistiques détaillés (avec référence explicite au 01/01/n-2) :					x
Estimations avec référence explicite au 01/01/n :					
- nationales :	?	x	x	x	x
- régionales :		?	x	x	x
Retour aux maires des communes < 10 000 habitants de produits statistiques très simples avec référence explicite au 01/01/n	?	x	x	x	x
Pendant la période de montée en régime de croisière, retour aux maires des communes ≥ 10 000 habitants, après examen au cas par cas, de produits statistiques très simples avec référence explicite au 1 ^{er} janvier de l'année médiane des enquêtes utilisées.			?	x	x

PARTIE 3 - OPÉRATIONS RÉPÉTITIVES

Par construction, le recensement sera désormais une opération de caractère permanent. Chaque année auront lieu, dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus et dans un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants :

- l'enquête de recensement ;
- les enquêtes de contrôle d'exhaustivité ;
- l'enquête cartographique dans les DOM.

Les enquêtes de recensement des communautés auront lieu l'année de l'enquête quinquennale de recensement dans les communes de moins de 10 000 habitants et une fois tous les cinq ans, par roulement, dans les communes de 10 000 habitants ou plus (sauf dans les cas de communes ayant un grand nombre de communautés, où la charge sera répartie sur deux ou trois années).

Le recensement des personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles et des personnes sans abri aura lieu en même temps que l'enquête de recensement dans les communes de moins de 10 000 habitants, et en même temps que l'enquête de recensement mais une fois tous les cinq ans et la même année (2006, 2011, etc.) dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus.

Le recensement des marinières aura lieu une fois tous les cinq ans (2006, 2011, etc.) sur l'ensemble du territoire.

Les travaux d'exploitation des données collectées se répéteront année après année, ainsi que les traitements des fichiers administratifs qui seront utilisés pour améliorer la qualité de la collecte et conforter les estimations produites. Les progrès rendus possibles par l'expérience accumulée seront exposés dans les programmes de travail annuels successifs.

PARTIE 5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008

I - Aspects « régionaux et locaux »

- Perspectives pour 2004-2008.

Comme on l'a vu, le nouveau recensement doit avoir accumulé cinq enquêtes de recensement successives pour produire les populations légales annuelles et des résultats statistiques détaillés à tous les niveaux d'organisation du territoire. Néanmoins, pendant la période 2004-2008, de premiers résultats pourront être produits, à savoir :

- des estimations régionales tirées des enquêtes de recensement du début de l'année ;
- des retours aux maires des communes recensées.

Les résultats dont il s'agit et leur calendrier indicatif de production ont fait l'objet de commentaires dans les § B-5-II et C de la partie 2 ci-dessus.

II - Aspects « environnement »

- Perspectives pour 2004-2008.

Dans sa forme rénovée, le recensement conserve l'essentiel des questions posées au recensement de 1999. Les utilisations pour l'environnement seront donc maintenues.

III - Aspects « européens » du programme de travail

- Perspectives pour 2004-2008.

La rénovation du recensement français de la population est suivie avec attention et intérêt par Eurostat et par plusieurs des Etats de la Communauté européenne, qui ressentent eux aussi la nécessité de réformer le recensement classique.

PARTIE 6 - RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU MOYEN TERME 2004-2008

TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi (ne rien inscrire)	Observations
- Enquête annuelle de recensement et enquêtes de contrôle d'exhaustivité	Programme-me de rénovation du recense-ment de la population puis, à partir de l'été 2004, unité « Recensement » au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales		Dans les communes de moins de 10 000 habitants du groupe de rotation de l'année et dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus
- Enquête cartographique annuelle dans les DOM	idem		Dans les îlots et dans les communes du groupe de rotation de l'année
- Enquêtes annuelles de recensement des communautés	idem		Dans les communes de moins de 10 000 habitants du groupe de rotation de l'année et dans un cinquième des communes de 10 000 habitants ou plus
- Recensement des personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles et des personnes sans abri	idem		Chaque année dans les communes de moins de 10 000 habitants du groupe de rotation de l'année. En 2006, 2011, etc., dans les communes de 10 000 habitants ou plus
- Recensement des mariners	idem		Une fois tous les cinq ans (2006, 2011, etc.) sur l'ensemble du territoire

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département de la démographie

Réaliser le recensement

L'unité recensement, créée en 2004 au sein de la DSDS, prendra en charge le recensement en métropole et dans les DOM.

Le département de la démographie assurera la réalisation des recensements généraux dans les TOM :

recensement de Nouvelle-Calédonie en 2004, après le report de 2003 ; recensements généraux dans l'ensemble des TOM entre 2006 et 2008, conformément à la loi du 27 février 2002.

Adapter la construction des indicateurs démographiques et des outils au contexte du nouveau recensement

Le recensement produira chaque année des données, issues de la dernière collecte réalisée (estimations globales) et, à partir de 2008, des résultats détaillés, obtenus à partir des cinq dernières collectes. Les méthodes d'estimation de la population, au niveau national et local, doivent donc être revues. Elles permettront d'obtenir des indicateurs qu'aucune source ne donnait jusqu'ici de manière annuelle avec une précision suffisante (ex : nombre de familles suivant le nombre d'enfants, effectif de la population étrangère, etc.).

Mener la réflexion sur l'adaptation au contexte du nouveau recensement des enquêtes qui étaient associées au recensement (enquête Histoire familiale et VQS)

A l'occasion des recensements ponctuels d'après-guerre, l'Insee a mené des enquêtes sur large effectif : enquête famille en 1962, 1975, 1982 et 1990, enquête Histoire familiale et enquête Vie quotidienne et santé (VQS) en 1999. Les conditions de réalisation du nouveau recensement créent un nouveau contexte juridique rendant plus difficile la réalisation de telles enquêtes. L'Insee a décidé qu'aucune enquête de ce type ne serait envisagée à l'occasion des collectes de recensement de 2004 à 2008. Mais la réflexion doit être engagée afin de permettre la poursuite d'enquêtes qui avaient le gros avantage d'être peu coûteuses en matière de collecte, pour des échantillons de grande taille.

Pérenniser et consolider les enquêtes conçues dans la décennie précédente

L'enquête HID réalisée en plusieurs vagues, de 1998 à 2001, a répondu à une très forte demande des acteurs dans le domaine du handicap et est très largement exploitée. Comme d'autres enquêtes de l'Insee, elle a vocation à être reconduite périodiquement, suivant un rythme qui pourrait être décennal, en alternance avec l'enquête santé. Un bilan en cours permettra de définir les modifications à apporter, en tenant compte des enseignements de l'enquête déjà menée et de l'évolution des systèmes d'information dans ce domaine et dans les domaines connexes. Il pourrait conduire à mener une nouvelle enquête en 2008-2009, pouvant être étalée sur plusieurs années.

Une importante enquête sur les populations immigrées ou issues de l'immigration (Mobilité géographique et insertion sociale - MGIS) a été menée en 1991-1992 : elle analysait les trajectoires et les caractéristiques des populations immigrées ou des enfants de parents immigrés ; c'était la première du genre. Avec le temps, le contexte a changé, les flux de certains pays se sont développés. Surtout, les enfants d'immigrés sont à la fois plus nombreux et plus âgés et constituent une population dont le devenir mérite d'être mieux connu. La réalisation d'une nouvelle enquête vers 2007 ou 2008 est donc justifiée. Les informations tirées de cette enquête viendront compléter celles tirées de l'enquête Histoire de vie, menée en février-mars 2003 et en cours d'exploitation, et celles qui seront tirées de l'enquête FQP 2003 et des enquêtes emploi à partir de 2004, dans lesquelles des questions nouvelles permettront d'isoler les personnes immigrés ou issues de l'immigration.

Transformer l'EDP en un panel plus large

Les modalités de mise à jour de l'échantillon démographique permanent dans le cadre du nouveau recensement vont permettre de disposer d'une information beaucoup plus fraîche. En même temps, l'exploitation d'une information recueillie à des dates variables sera plus difficile. Cette évolution plaide pour un élargissement de l'échantillon à des sources administratives existantes, sous réserve de l'accord de la CNIL : fichier électoral, DADS, sources scolaires, etc.

Projections démographiques

Définir, en lien avec les autres unités chargées de mener des projections et en lien avec les projections réalisées au niveau européen, la périodicité des projections démographiques et réaliser éventuellement de nouvelles projections.

Réduire les délais de mise à jour des répertoires de personnes et étendre les services aux utilisateurs du RNIPP

Moderniser les procédures internes de gestion des répertoires de personnes et réduire les délais de mise à jour par un recours accru aux échanges télématiques. Faciliter et développer l'utilisation de ces répertoires, dans le respect des contraintes CNIL..

Systèmes d'information géographique

Développer les outils cartographiques pour permettre une meilleure intégration des données cartographiques produites et utilisées à l'Insee et une meilleure utilisation des sources d'information localisées, en lien avec les référentiels géographiques extérieurs : pérenniser les méthodes de mise à jour et élargir le champ couvert par les outils cartographiques numérisés.

Base permanente d'équipements

Constituer une base permanente d'équipements géoréférencée et, éventuellement, refaire un inventaire communal pour répondre aux besoins non satisfaits par cette base permanente.

Direction des statistiques démographiques et sociales

. Département des prix à la consommation, ressources et des conditions de vie des ménages

Division des Prix à la consommation

PARTIE 1 - EXPOSÉ DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

La production de l'indice des prix à la consommation est et restera le rôle principal de la division des prix à la consommation. Après un programme moyen-terme 1999-2003 particulièrement chargé (rebasement, extensions de couverture, passage à l'euro, rénovation du dispositif régional de collecte et de traitement des données...), la période 2004-2008 devrait être une période de stabilisation et de consolidation.

La réforme de la collecte sera achevée.

Le projet IPCR-DOM consistant en la mise en place de la saisie portable et en la rénovation de l'application spécifique DOM sera mené. Il comporte une dimension technique avec la modernisation des outils de collecte et de gestion des relevés et une dimension organisationnelle et méthodologique visant à mieux intégrer les travaux propres aux DOM dans le processus de fabrication de l'indice national. Par ailleurs l'outil performant mis en place avec le projet IPCR national sera exploité : démarche qualité à partir de l'exploitation des tableaux de bord, amélioration des mises à jour de l'échantillon et des méthodes utilisées sur le terrain pour le traitement des effets qualité lors des remplacements (échanges d'information appropriés entre enquêteurs, DR et DG et développement des méthodes explicites d'évaluation).

Les outils permettant les comparaisons spatiales seront explorés.

En fonction des orientations prises par Eurostat sur le calcul des PPA régionales et des résultats de l'étude prévue sur l'utilisation spatiale des bases de données temporelles de l'IPC des travaux sur les comparaisons régionales seront menés.

PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

I - Les enquêtes vraiment « nouvelles », les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année :

Un projet sera engagé en 2004 pour rénover l'ensemble du dispositif de l'indice des prix dans les DOM. Il aura pour objectif d'améliorer la qualité de l'IPC, pour un coût et des délais réduits. Ses principales actions seront les suivantes :

- révision de la méthodologie des indices DOM et du processus de contrôle et de traitement en DR, réflexion sur leur meilleure intégration dans la production de l'indice national ;
- introduction de la saisie portable pour la collecte des relevés de prix dans les points de vente, s'inspirant de ce qui a été mis en œuvre en métropole ;
- refonte de l'application informatique DOM, outil de travail des Bureaux de prix régionaux DOM.

L'horizon de ce projet se situe aux alentours de 2006.

La dernière réalisation de l'enquête de comparaison spatiale de prix remonte à 1989 pour la Métropole et à 1992 pour les DOM. L'objectif est de comparer les niveaux de prix entre grandes agglomérations d'une part, entre la Métropole et les DOM d'autre part. Ce type de comparaison est très attendue par les publics régionaux. Toutefois une telle enquête est assez lourde. Des études exploratoires seront menées afin de déterminer les meilleurs outils pour répondre aux besoins exprimés dans ce domaine en utilisant au maximum des données disponibles. Si besoin, des financements extérieurs seront recherchés. Eurostat, la DATAR, le Ministère chargé des DOM-TOM, les collectivités territoriales sont les principaux contributeurs auxquels on peut songer.

PARTIE 5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008

I - Aspects « régionaux et locaux »

Par nature l'indice des prix restera un instrument à caractère essentiellement national. D'une part c'est une opération très coûteuse et l'élaboration d'indices locaux entraînerait des surcoûts considérables ; d'autre part, il ne semble pas, au moins à moyen terme, que les évolutions de prix (ce qui est différent des niveaux) soient sensiblement différentes selon les zones géographiques ou les types d'agglomération.

Le volet "régional et local" du programme a donc trait à l'observation de niveaux de prix. Ceci sera réalisé par les de comparaisons spatiales - et temporelles - entre agglomérations françaises ou entre métropole et DOM (cf. partie 2).

- Direction des statistiques démographiques et sociales

. Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages
Division Logement

5 . Aspects particuliers du programme 2004-2008

1. Aspects régionaux et locaux

La mise à plat des modalités de diffusion des indices Notaires/INSEE des prix des logements anciens visera notamment à permettre la diffusion d'indices à un niveau géographique plus fin qu'à présent (région, lorsque la qualité des séries le permettra).

- Direction des statistiques démographiques et sociales

. Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages
Division Conditions de vie des ménages

1. Exposé de synthèse

La période 2004-2008 sera marquée d'une part, par la refonte du système des enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV), en particulier de la production des indicateurs sociaux ; et d'autre part, par la programmation de deux enquêtes importantes, l'enquête Budget de famille et l'enquête Transport. Il serait aussi judicieux d'envisager une nouvelle enquête Emploi du temps, un peu avant le terme de l'intervalle décennal. En effet, les questions attachées à l'utilisation du temps ont pris une importance particulière après la mise en œuvre des politiques de réduction du temps de travail intervenues en 2000-2002, soit juste après l'enquête Emploi du temps de 1998-1999.

Dans le cadre du nouveau dispositif EPCV, les « parties variables » permettront d'explorer de nouveaux thèmes, comme celui de l'Environnement, mais aussi de reprendre avec un intervalle de 4 ou 5 ans, des thèmes déjà abordés, comme les Vacances, les Nouvelles technologies ou la participation culturelles et sportive, afin de mesurer les évolutions. Des thèmes plus méthodologiques pourront également être explorés, comme celui du fondement de la mesure de la pauvreté en condition de vie, ou encore la sensibilité de la réponse aux questions de conjonctures à l'interrogation par téléphone et à l'inscription sur les listes rouges (par comparaison avec l'enquête mensuelle de conjoncture).

L'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (CAMME) sera également renouvelée, dans le cadre d'une plus grande harmonisation européenne.

Par ailleurs, on pourrait envisager de réaliser des enquêtes sur différents aspects des conditions de vie, dans le cadre des « enquêtes associées » au recensement renouvelé de la population (RRP). Bien entendu, il s'agit pour l'instant d'une réflexion exploratoire, et il est probable que cela ne pourra déboucher d'ici 2008. L'intérêt de ce type d'enquête pourrait être de sortir du cadre des enquêtes « en population générale », réalisées à partir de l'échantillon maître, et qui sont particulièrement adaptées à la production de grandes données de cadrage. Des enquêtes associées au RRP pourraient en effet s'intéresser aux conditions de vie d'une partie de la population, concernée par une problématique particulière, tout en laissant la possibilité, toujours extrêmement précieuse, de comparer sur le thème de l'enquête ces sous-populations aux autres catégories. Qu'il s'agisse des familles et des enfants, des personnes âgées, des chômeurs, des salariés, etc. ce type d'enquête, réalisé plus aisément que par le passé grâce à un échantillonnage fondé sur le RRP, pourrait éclairer utilement diverses questions d'actualité. On peut par exemple penser aux changements de modes de vie lors du passage à la retraite, aux questions de conciliation entre l'emploi et les charges familiales au sein des couples, aux effets de la réduction du temps de travail sur les conditions de vie, aux conditions de vie dans les quartiers de la politique de la ville...

3. Opérations répétitives

• Enquête Transport

Les enquêtes « Transport » ont été réalisées 4 fois depuis 1966. La dernière édition a lieu en 1993-94. La prochaine pourrait être programmée pour 2007. Cette enquête, qui devrait être montée en étroite partenariat notamment avec le Ministère des Transports, a pour objet principal de décrire tous les déplacements, quel qu'en soit le motif, le mode de transport, la longueur, la période de l'année ou le moment de la journée. Elle cherche également à éclairer les comportements, notamment concernant le choix des modes de transport.

Si l'objectif principal est bien de mesurer les évolutions au cours d'une période de 13 à 14 ans, il faudra être attentif à l'impact sur la prochaine édition des enquêtes « Déplacements » réalisées dans de nombreuses agglomérations. Cependant, il est encore trop tôt pour définir les éventuelles innovations qui pourraient être apportées par la prochaine enquête.

5. Aspects particuliers du programme à moyen terme 2004-2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

Des extensions régionales pourraient être menées pour diverses enquêtes. Dores et déjà, l'enquête Budget de famille 2005 devrait être, comme les précédentes livraisons, étendue aux DOM.

Ministère de la culture et de la communication

- Direction de l'administration générale
 . Département des études et de la prospective (DEP)

PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

- Financement

La méthodologie de l'enquête sur les *dépenses culturelles des collectivités territoriales* a été repensée et s'orientera vers un dispositif annuel permettant de structurer les grandes données de cadrage et d'intégrer l'intercommunalité. Cette approche sera complétée à intervalles réguliers par des exploitations sectorielles (patrimoine etc...) approfondies.

Dans la perspective de la réforme des fonds structurels prévue en 2006 dans le cadre de l'élargissement européen, un *bilan 2000-2003* de l'utilisation de ces fonds en région sera entrepris.

PARTIE 5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME

- Aspects régionaux et locaux

Dans le domaine de l'observation régionale, le suivi du projet de mise en place d'indicateurs et de tableaux de bord pour les DRAC sera assuré et intégré dans le cadre de l'organisation nécessitée par la LOLF.

L'examen de l'aménagement culturel du territoire sera approfondi, notamment sous sa forme cartographique (pour laquelle de nouveaux moyens sont nécessaires), et dans le domaine de la répartition des responsabilités entre acteurs publics (régions, villes, intercommunalité..)

Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

- Direction centrale de la police judiciaire

1- EXPOSE DE SYNTHESE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008 :

S'agissant de la statistique institutionnelle 4001, il n'est pas envisagé de modifier son champ d'application, son contenu (enregistrement des crimes et délits dénoncés par les victimes aux services de police et de gendarmerie ou constatés d'initiative par ces derniers) ainsi que la nomenclature en 107 index sur laquelle elle repose depuis 1972. L'outil 4001 sera donc conservé.

Pour la direction centrale de la police judiciaire, les programmes statistiques à moyen terme viseront essentiellement à moderniser les dispositifs techniques de collecte..

Ainsi, la finalisation des fonctionnalités statistiques du STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées) et du projet ARDOISE (Application de Recueil de la Documentation Opérationnelle et d'Information sur les Enquêtes) devrait concourir à remplacer les applicatifs existants (STIC-FCE et Omega) pour assurer la production et l'exploitation des statistiques institutionnelles 4001 et opérationnelles sur la criminalité et la délinquance.

S'agissant de la base nationale du STIC, son exploitation devrait permettre de compléter les résultats 4001 par des analyses plus fines sur les victimes et les auteurs (répartition par catégories socioprofessionnelles, par tranches d'âge, par nationalités...) de crimes et délits ainsi que sur leurs lieux de commission.

Ministère de la justice

- Direction de l'administration générale et de l'équipement
- . Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation

PARTIE 2 – TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

II – Autres opérations nouvelles ou renouvelées

Statistique pénale

L'actuel système de gestion des procédures pénales est réparti, selon les juridictions, entre trois séries de logiciels incompatibles entre eux de sorte que la statistique pénale se résume à des remontées de tableaux de bord établis par les juridictions. Un système national de gestion des procédures pénales (projet Cassiopée) en est à la phase de l'appel d'offre ; on peut penser qu'il sera opérationnel en 2006. La statistique pénale disposera alors d'un fichier détaillé des affaires pénales.

Statistique civile

L'actuel système de gestion des affaires civile, le Répertoire général civil est en cours de refonte. L'achèvement du nouveau répertoire civil aura lieu au début de la période moyen terme.

PARTIE 5 – ASPECTS PARTICULIERS

I – Aspects régionaux et locaux

La statistique judiciaire étant administrative, les résultats sont disponibles à l'échelon de la juridiction. La SDSED a l'intention de constituer une base de données locale (par juridiction).

Ministère des sports

- Direction du personnel et de l'administration
Mission Bases de données et informations statistiques

Économie du sport

Le ministère des sports va s'engager dans une réflexion et une organisation accordant plus d'importance que par le passé à l'aspect économique du sport. Dans ce contexte, le rôle de la MBDIS est de poursuivre, à moyen terme, les efforts engagés dès le début de son existence, dans le sens d'une élaboration des comptes économiques du sport. Cet effort est autant de nature intellectuelle (contribuer à la délimitation du périmètre du domaine, traitement conceptuel de phénomènes spécifiques) que de nature statistique (méthodes d'évaluations des différentes composantes du domaine). A cela s'ajoutent les travaux sur l'emploi et la formation aux métiers du sport. Les principaux axes de développement devraient donc être les suivants :

- Enquête sur les budgets des clubs (complémentaire des données administratives disponibles) ;

- Dispositif d'information sur les dépenses des collectivités territoriales (s'appuyant en priorité sur les données collectées par la DGCP) ;

- Identification des « trous » statistiques dans l'élaboration du compte du sport et propositions de collecte d'information (en particulier les « échanges extérieurs ») ;

- Mise en œuvre et réalisation du recensement des équipements sportifs. Coordination avec l'INSEE sur le sujet, dans le cadre du projet de Répertoire des équipements, collaboration avec SIRENE (répertoires associés)

- Mise en cohérence du suivi, par le ministère, de la collecte et du traitement des données sur la formation aux métiers du sport (et de l'animation)

- Collaboration avec l'UNEDIC sur le repérage des emplois dans le domaine du sport.

ÉDUCATION, FORMATION

Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

- Direction de l'évaluation et de la prospective
- . Sous-direction des études statistiques (SDES)

1 . LES GRANDES EVOLUTIONS AUXQUELLES IL FAUT FAIRE FACE ; LES DEMANDES AUXQUELLES IL FAUT REpondre :

La demande d'information fine sur les trajectoires des élèves et étudiants.

La disposition de statistiques sur les effectifs à une date donnée ou même sur les flux entre niveaux d'une année sur l'autre ne suffit pas à une compréhension du système éducatif ni surtout à une prise de décision éclairée. Les panels d'élèves (sur échantillon d'environ 15 à 20 000 élèves) répondaient partiellement à la question. Un nouveau panel devrait être lancé. Mais surtout les fichiers administratifs d'élèves et étudiants pourvus d'identifiants sont une source d'information exceptionnelle jusqu'à des niveaux géographiques fins, qu'il conviendra d'utiliser.

La décentralisation doit s'accompagner de la mise en place de systèmes d'information adaptés afin que l'évaluation et la péréquation entre collectivités territoriales soient possibles (la loi imposera que ces fonctions soient assurées). Le système éducatif est concerné non pas dans sa dimension pédagogique mais par les moyens mis à sa disposition, moyens qui relèveront pour une bonne part des collectivités territoriales.

Cela induit à notre sens des *systèmes d'information partagés entre Etat et collectivités territoriales*, à la fois pour des raisons de principe (responsabilité partagée du service public) et pratiques (l'information est difficile à obtenir si l'on ne fournit rien en échange). L'exemple des lycées et collèges est typique : leur moyens de fonctionnement proviendront de l'Etat (enseignants, chefs d'établissements, intendants) et de diverses collectivités territoriales (pour ce qui concerne les bâtiments, certains équipements, des dotations financières et des mises à disposition de personnels).

2 . LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME A MOYEN TERME

Des informations sur les élèves et étudiants de plus en plus sous forme de fichiers individuels

L'avantage d'avoir des fichiers au niveau de l'élève et de l'étudiant est clair : tous les croisements de variables sont possibles, y compris à un niveau géographique fin, ce qui permet de fournir une aide au pilotage du système éducatif à tous les échelons de décision.

Actuellement le premier degré est couvert par des enquêtes « papier » (qui ont un très faible taux de réponse depuis 1999) qui demandent des tableaux agrégés sur les élèves. Un nouveau système d'information du 1^{er} degré va être mis en place à l'horizon 2005 qui permettra de faire remonter des fichiers de données individuelles.

Dans le second degré le système SCOLARITE a une couverture maintenant quasi exhaustive, il s'agira de s'adapter à une nouvelle version des logiciels de gestion en établissements.

SISE (Système d'information sur le suivi des étudiants) couvre 1 400 000 étudiants (principalement dans les universités). Il s'agira de l'étendre dans la mesure du possible à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Le changement de l'organisation des études et des cursus dans le supérieur est un défi supplémentaire à relever en parallèle.

Les centres de formation d'apprentis abandonneront également les enquêtes « papier » agrégées pour fournir des fichiers de données individuelles. Le ministère de l'agriculture a de son côté mis en place à la rentrée 2003 un système de remontées individuelles. Des contacts seront pris avec d'autres ministères pour leur proposer d'évoluer dans ce sens.

La généralisation des remontées des fichiers d'élèves va entraîner une diminution rapide des enquêtes sur support papier, qui sont encore souvent (notamment lorsqu'elles concernent le secteur privé) faites

sous le couvert de la loi de 1951. Le statut juridique des collectes d'informations devra être revu à cette occasion.

Des fichiers individuels avec un identifiant unique d'élève ou étudiant (INE ou INE crypté)

La disposition d'un identifiant fiable permet d'abord une bonne gestion et une bonne statistique sur les effectifs (on peut détecter les doubles comptes) et aussi des études de trajectoires. Elle permet en outre d'alléger les questionnaires d'enquêtes complémentaires en récupérant des informations, par appariement. La mise en place d'un numéro unique qui suivra l'élève pendant toutes ses études est une affaire complexe, et l'avis de la CNIL conditionnera le système retenu.

Le système envisagé à terme est le suivant :

- L'identifiant national d'élève ou étudiant (INE) sera attribué dès l'entrée à l'école par le MEN.
- Lorsque l'élève passera dans d'autres systèmes éducatifs le MEN fournira aux nouveaux services gestionnaires le moyen de connaître le n° INE d'un élève au cas où celui-ci ne l'aurait pas lui-même indiqué. Cela pourrait passer par la mise en place au ministère d'un serveur central d'identification.
- Les informations associées au n° INE seront conservées sur une période réduite (quelques années).
- Pour la constitution de fichiers d'études, notamment pour l'étude des trajectoires, les fichiers d'élèves ou étudiants de toutes origines seraient transmises au service statistique ministériel de l'éducation pour cryptage des identifiants sans possibilité de retour en arrière. La possibilité de retrouver l'information concernant une personne connue par ses nom, prénom et date de naissance serait ainsi coupée. Ces fichiers d'étude seraient conservés sur le long terme et pourraient être communiqués aux services publics intervenant dans la gestion du système éducatif et aux chercheurs.

Systèmes d'information partagée avec les collectivités locales

Les nouvelles responsabilités prévues pour les collectivités territoriales en matière de formation les inciteront à demander de plus en plus d'information au ministère. Toute l'information statistique, même détaillée, leur sera fournie pour le bon accomplissement de leurs missions.

Le système d'information du 1^{er} degré inclura comme gestionnaire d'information les mairies, responsable de l'inscription administrative des jeunes.

Mais il est envisagé de proposer aux collectivités territoriales d'échanger ou de partager avec le ministère de l'Education nationale des informations sur les moyens des établissements. En effet ces moyens, de natures très variées, proviendront de plus en plus des collectivités territoriales aussi bien que de l'Etat, et seul un système d'information commun peut garantir une information fiable (et donc exploitable pour les statistiques).

3- TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

I - Les opérations nouvelles, rénovées ou ayant une périodicité supérieure à l'année :

Participation à la mise en place d'un serveur d'identification fournissant les numéros d'élèves-étudiants (INE)

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une étude préalable. Il sera profondément imbriqué avec les applications de gestion telles que les « bases élèves académiques » qui gèrent actuellement l'attribution de n° INE aux nouveaux élèves et avec le projet « Système d'information du 1^{er} degré » qui vise à attribuer le n° INE dès l'entrée à l'école. On peut envisager sa mise en place seulement en fin de période.

Mise en place de la collecte des fichiers d'élèves et d'apprentis auprès de différents partenaires, et de l'envoi en retour de fichiers d'études avec identifiants cryptés.

Ce projet implique l'accord de la CNIL et des négociations avec chaque partenaire, ce qui peut prendre un temps difficilement estimable a priori. Son inscription dans le moyen terme 2004-2008 marque une volonté d'avancer résolument dans cette direction après l'approbation de principe recueillie auprès du CNIS.

Systèmes d'information partagée avec les collectivités locales sur les moyens des établissements d'enseignement (SIME)

Aucun contact n'ayant encore été pris il est difficile de planifier un tel projet. Le report de la décentralisation des personnels ATOSS permettra de mener dans des conditions plus réalistes

qu'envisagé initialement. Une réflexion sera engagée dès la fin 2003 afin de disposer en temps voulu d'un système permettant à la fois une bonne gestion du système éducatif entre plusieurs partenaires, et l'obtention de statistiques pour l'évaluation des politiques.

5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008

I - Aspects « régionaux et locaux »

L'option de constituer des fichiers individuels d'élèves et d'étudiants, dans le respect du secret statistique et des avis de la CNIL, ouvre des possibilités remarquables en matière de statistiques locales. On peut penser notamment aux statistiques de déplacements entre domicile et lieu d'études, qui sont connus avec la plus grande précision possible dans les fichiers. Une convention d'échange avec l'INSEE, dont les directions régionales sont très intéressées, pourrait être conclue. Si elle était satisfaisante cela pourrait conduire à supprimer une question dans le recensement et à la remplacer, par exemple, par une question sur l'âge de fin d'études.

Le projet d'établir un répertoire des laboratoires de la recherche publique contribuera à une connaissance localisée de la recherche-développement, dans le prolongement de l'enquête l'effort de R&D des collectivités locales.

Dans les travaux permanents on peut citer sous ce chapitre :

- les indicateurs de performances des lycées au baccalauréat.
- les indicateurs sur les universités et l'atlas universitaire.
- le dispositif SAREF (système d'analyse de la relation 'formation-emploi') qui sert de base de référence pour la réflexion au niveau régional de la politique de formation professionnelle.
- la base rénovée d'indicateurs sur les académies et les départements permettant des analyses comparées (flux d'élèves, offre de formation, ...) : ACCADEMIA.

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES
- Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle

PARTIE 5 : ASPECTS PARTICULIERS

I - Aspects régionaux et locaux

Le processus de transfert aux régions des compétences en matière de formation professionnelle pose des difficultés assez complexes d'entretien du système d'information. Depuis les lois de 1983 et 1993, la formation à destination des jeunes (contrats en alternance), des demandeurs d'emploi et des publics prioritaires a été transférée aux Conseils Régionaux. Ce transfert a été étendu aux adultes par la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 (mise en place d'un Plan régional de Formation). En tout état de cause, l'élaboration de statistiques cohérentes, exhaustives devient toujours plus complexe, car elle se heurte entre autres à l'hétérogénéité des pratiques de comptage entre les différents acteurs territoriaux. Dans cette perspective, la DARES devrait examiner rapidement la faisabilité de la relance d'un bilan régional de la formation professionnelle.

EMPLOI, REVENUS

PARTIE 1 - EXPOSE DE SYNTHESE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

Le programme statistique à moyen terme 1999-2003 a correspondu, pour le département de l'emploi et des revenus d'activité, à une phase d'investissement intense. Ces investissements ont répondu à trois besoins ou motivations principales :

- les demandes européennes ;
- une demande de niveau infra national : le souhait d'une meilleure connaissance des évolutions du marché du travail au niveau local ;
- l'obsolescence d'un certain nombre d'outils et de chaînes de traitement.

Au premier facteur se rattachent notamment la mise en place de la nouvelle enquête Emploi en continu, et le lancement du nouveau cycle d'enquêtes sur le Coût de la main d'œuvre et la Structure des salaires. Le second facteur a justifié la relance du projet Estel (estimations d'emploi localisées) et explique certaines des orientations de la refonte de la chaîne de traitement des DADS, refonte qui a mis l'accent sur l'exhaustivité et la précision de la mesure de l'emploi au niveau local. Mais cette refonte des DADS était également rendue nécessaire par l'obsolescence de l'application informatique. Les refontes de l'enquête Collectivités territoriales, de la chaîne de traitement des DMMO répondaient, elles aussi, à la fois au besoin de mieux connaître l'emploi à des niveaux fins, et au nécessaire renouvellement d'outils vieillissants. La refonte de la PCS, enfin, a clairement relevé du troisième motif.

Les mêmes facteurs d'évolution resteront présents pour la période 2004-2008 : la pression européenne sur le système statistique national restera soutenue, avec notamment une accentuation de la pression sur la quantité et les délais de livraison des indicateurs infra-annuels ; la demande locale reste un axe majeur ; le vieillissement des outils est un phénomène permanent. Mais on pourra désormais ajouter à ces trois axes une quatrième orientation, qui sera la valorisation des investissements de la période écoulée. De ce fait, la balance du programme du département pourra être légèrement rééquilibrée en faveur de la diffusion (et également des études), à côté des travaux de production et d'investissement. Ce qui impliquera donc des investissements particuliers sur les outils de diffusion.

Les sources administratives connaissent une utilisation sans cesse croissante en statistique. Aussi l'Insee a-t-il entrepris de rénover les différentes exploitations qui en sont faites dans le domaine de l'emploi et des salaires. De nouvelles chaînes informatiques de production et une meilleure organisation du travail des agents doivent permettre d'améliorer les délais et la qualité des données, tout particulièrement aux niveaux géographiques les plus fins. Des outils de diffusion plus conviviaux doivent faciliter l'accès des différents utilisateurs aux données. Ces principes ont présidé aux rénovations déjà achevées de l'exploitation des DMMO et de l'enquête sur les personnels des collectivités locales, à celle des DADS, qui sera opérationnelle en 2003 (production) et 2004 (diffusion) ainsi qu'aux refontes de l'application Epure et du système d'information sur les agents de l'Etat qui débiteront respectivement fin 2003 et courant 2004.

Avec la mise en place de la LOLF en 2006 et la généralisation d'Accord à l'ensemble des ministères, c'est tout le système administratif et comptable de restitution de l'Etat qui va être profondément modifié. Il conviendra de s'assurer que cette évolution ne remet pas en question le contenu de l'information que l'INSEE obtient de la DGCP.

Dans le cadre du projet Estel d'estimations d'emploi localisées, plusieurs projets d'exploitation de nouvelles sources administratives sont lancés, notamment celles relatives aux fichiers de la mutualité sociale agricole (MSA) et des employés de maison, qui devraient se concrétiser début 2004.

A compter de l'exercice 2005, la mise en place de la DADSU devrait permettre de bénéficier d'une information enrichie.

PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

II - Les autres travaux statistiques ou rénovés prévus pour 2004-2008

Dads : La refonte de l'exploitation des DADS vise à produire des résultats de meilleure qualité (exhaustivité, localisation, cohérence). En avril 2003, une nouvelle application de contrôle-apurement des déclarations de l'année 2002 a été ouverte et au deuxième trimestre 2004 les résultats correspondants seront diffusés. La refonte devrait permettre un enrichissement du Panel DADS (sondage au 1/12 au lieu du 1/25). La disponibilité à l'automne des DADS avancées devrait être garantie. A côté des exploitations traditionnelles sur les salaires, se développeront les utilisations des DADS pour le suivi de l'emploi.

A compter de 2005, la diffusion régionale des DADS devrait être assurée dans le cadre du projet EDL (Entrepôt de données locales), porté par le département de l'action régionale mais auquel notre département restera étroitement associé.

En 2006, la DADSU commencera à être exploitée. Ce formulaire rénové contient une information statistique plus fine.

Urssaf : Une refonte de l'application EPURE de traitement des bordereaux de cotisations Urssaf débutera en septembre 2003. Les six premiers mois seront consacrés à l'expression des besoins et à des travaux d'analyse statistique visant à mettre au point un outil permettant de mieux suivre la qualité des données. Un CPOI devrait être nommé au deuxième trimestre 2004. Epure donnera, dans un calendrier plus resserré, des estimations infra-annuelles sur les effectifs salariés et les salaires ainsi qu'une première évaluation annuelle provisoire dans un niveau de détail géographique pertinent pour Estel. Cette refonte tirerait aussi parti de l'évolution du système d'information de l'Acoss (mise en place de bases de données centralisées auxquelles Epure pourra directement s'approvisionner).

Estel - autres sources administratives : Dans le cadre du projet Estel, tous les secteurs non couverts actuellement par les sources administratives font l'objet d'investigations. En particulier, depuis 2002, l'Insee travaille en collaboration avec la mutualité sociale agricole (MSA), pour expertiser les informations dont elle dispose sur les salariés et non-salariés. Une transmission régulière de données sur les salariés devrait débuter en 2004, complétant ainsi la source Epure-Urssaf (régime général). La même démarche est menée en vue d'améliorer le suivi des employés de maison : des premiers échanges ont été engagés avec l'institution de retraite complémentaire des employés de maison (Ircem). Des contacts avec l'Acoss pour obtenir la même information via l'entrepôt de données Pleiade seront ouverts fin 2003. Enfin, le champ des non-salariés non agricoles sera couvert grâce aux statistiques des Urssaf sur les comptes des employeurs et travailleurs indépendants (ETI).

Siasp : Après la mise en place de la nouvelle enquête sur les collectivités locales, les réflexions sur l'évolution du système d'information sur les agents de l'Etat se concrétiseront par une note d'orientation fin 2003 et le démarrage d'une refonte courant 2004. L'extension de la collecte à la fonction publique hospitalière (hôpitaux publics et établissements médico-sociaux) sera envisagée. La pérennisation du travail de « Siretisation » du fichier des agents de l'Etat mené par J.-P. Faudel de la Direction Régionale de Rennes devra être assurée. L'horizon de ce projet est, comme pour Estel, celui d'une mise en œuvre en 2007-2008.

PARTIE 5- ASPECTS PARTICULIERS D PROGRAMME 2004-2008

I - Aspects régionaux et locaux

L'essentiel de ce qu'il y a à dire sur ce thème se rattache à la relance du projet Estel, qui couvrira une bonne partie de la période 2004-2008.

Ce projet vise à restructurer et enrichir le système actuel d'estimations d'emploi départemental et sectoriel, dans deux directions :

- des résultats annuels plus précoces et plus désagrégés (jusqu'à la zone d'emploi) ;
- des résultats trimestriels à niveau régional.

Il s'appuiera sur deux sources centrales : les DADS pour l'annuel définitif, Epure (exploitation des BRC des Urssaf) pour l'annuel provisoire et le trimestriel. Ces sources seront complétées pour les champs couverts par les DADS par quelques sources complémentaires : comptes ETI des Urssaf pour les non-salariés non agricoles, MSA pour les salariés et non-salariés agricoles, Ircem pour les employés de maison, fichiers de paye des agents de l'État et enquête Collectivités territoriales pour la fonction publique.

La période 2004-2008 sera donc simultanément marquée par la conduite de ce projet Estel, et plusieurs projets associés sur les « petites sources » complémentaires aux DADS et à Epure.

Parallèlement, Estel devra s'intéresser à une source nouvelle, le nouveau recensement de la population (NRP) qui aura aussi vocation à produire des résultats annuels sur l'emploi, éventuellement jusqu'au niveau régional à A+1, et au niveau de la commune à A+3. L'articulation de ces informations devra faire l'objet d'une attention particulière et pourra commencer à être explorée dès disponibilité des premiers résultats de ce NRP. La place de ce dernier pourra aussi être examinée pour ce qui concernera le suivi localisé du chômage ou des formes particulières d'emploi.

Le calendrier du projet Estel prévoit une remise de l'étude préalable disponible en fin d'année 2003, la conception et les développements sur 2004 et le premier semestre 2005. Une phase de production expérimentale parallèle à l'ancienne chaîne d'estimations d'emploi interviendrait sur 2006-2007, avant basculement complet en 2007-2008.

Toutes les sources administratives sur l'emploi et les rémunérations font donc successivement l'objet d'investissements pour obtenir des données mieux localisées. Ces travaux sont progressivement repris par le projet Clap de connaissance locale de l'appareil productif.

Dads : Les travaux de dégroupement des DADS (réaffectation de salariés à leur bon établissement de travail, dans le cas de déclarations regroupées pour plusieurs établissements de la même entreprise), dont Clap assure la maîtrise, seront systématiquement pris en compte dans les données DADS diffusées à partir d'avril 2004.

Epure-Urssaf : Le même problème du regroupement des bordereaux récapitulatifs des cotisations sera analysé dans le cadre de la refonte Epure.

Collectivités locales : Depuis 2002, l'enquête sur les effectifs comporte un volet adressé aux 4 000 plus gros organismes leur demandant de ventiler leurs emplois par commune.

Siasp-État : En 2003, les premiers résultats de l'opération de localisation de l'emploi public, consistant à introduire les Siret d'affectation des agents de l'Etat dans les fichiers de paye de la Comptabilité publique, seront disponibles pour les directions régionales de l'Insee puis repris dans le cadre de Clap. Des travaux, plus légers, de mise à jour seront ensuite menés chaque année pour actualiser les informations.

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
Sous-direction « Emploi et marché du travail »

PARTIE 2. TRAVAUX OU ORIENTATIONS NOUVELLES

II-1 Les outils pour mieux suivre les mobilités et les transitions

- Développer une base de données sur l'emploi, le chômage et la formation au niveau territorial (Etat, Région, collectivités locales, organismes parapublics locaux) avec notamment une dimension « profession ». Le groupe PMQ du CGP pose implicitement ce besoin en lien avec la compétence des régions sur la formation professionnelle.
- Repenser avec l'INSEE les catégories sociales et la PCS en prenant en compte la dimension européenne. Cela pose deux problèmes, celui d'une nomenclature européenne des catégories socio-économiques articulée au niveau français à une nomenclature de profession, et celui de la pertinence de cette catégorisation (problème des non-qualifiés par exemple).
- Nécessité d'avoir les bons outils pour un suivi régulier (suivi administratif, enquête ?) des trajectoires et des mobilités sur longue période (5 à 10 ans).

II-2 Amélioration de la connaissance du marché du travail

L'importance des plans sociaux a fait naître le besoin d'un meilleur suivi de leurs annonces et du devenir des salariés concernés. Un système de remontées administratives pourrait être mis en place.

Réponse à la demande plusieurs fois exprimée d'une meilleure connaissance du fonctionnement du marché du travail en sortant des catégories officielles et en expliquant mieux les frontières et les passages entre emploi, chômage, inactivité.

Consolidation et enrichissement des analyses par Familles Professionnelles (prospective, mixité professionnelle, vieillissement) et à partir de nouvelles sources (FQP, EFE).

PARTIE 5 : ASPECTS PARTICULIERS

1-Aspects régionaux et locaux

Voir l'idée de développer une base de données sur l'emploi, le chômage et la formation au niveau territorial (Etat, Région, collectivités locales, organismes parapublics locaux)

Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT)

- Observatoire de l'emploi territorial

Ce programme des études statistiques à moyen terme 2004-2008, est fondée sur deux orientations générales qui visent à :

- consolider les partenariats avec le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, la Direction Générale des Collectivités Locales, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique et notamment l'observatoire de l'emploi public, la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, les associations d'élus... ;
- renforcer la fonction d'observation et de prospective au service des missions de l'établissement.

Contexte

Dans un monde territorial qui connaît de profondes mutations (décentralisation, développement de l'intercommunalité...) modifiant la carte des attributions et des compétences dévolues aux collectivités territoriales, les décideurs locaux ont, de plus en plus, besoin d'informations pour adapter leur action aux circonstances locales, pour gérer dans un souci d'égalité des chances, les spécificités.

L'action du CNFPT se situant sur le champ du recrutement, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'établissement a développé, depuis 1991, l'observation et l'anticipation sur les emplois, les métiers territoriaux et la formation. L'enjeu est de diversifier le recrutement, articuler la formation avec les besoins des collectivités, fluidifier la mobilité, attirer vers la FPT.

Missions

L'observatoire, lieu ressource en matière d'études pour le CNFPT et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, a pour mission de :

- recueillir et traiter une large gamme d'informations statistiques et qualitatives sur les emplois et les métiers territoriaux, notamment par l'utilisation des sources administratives aux fins de connaissance statistique et le développement de la collecte d'information sécurisée auprès des collectivités par l'Internet.
- valoriser les travaux sous forme de productions stabilisées et régulièrement actualisées,
- diffuser les informations aux différents utilisateurs sous une forme adaptée à leurs besoins : mise à disposition gratuite sur l'Internet d'informations statistiques de référence et de données détaillées (nationales et régionales).

Champs d'observation

Les observations statistiques et prospectives portent sur trois champs :

- les effectifs des différents composantes de l'emploi territorial : par statuts (titulaires, non-titulaires, emplois aidés), par catégories hiérarchiques, par filières et cadres d'emplois, par secteurs d'activités, par types d'employeurs, par régions...
- les métiers territoriaux : par secteurs d'activités, par familles professionnelles, par activités principales ou spécifiques exercées, par types de compétences mobilisées, par niveaux de qualifications et d'aptitudes requis...
- les pratiques de formation : par budgets de formation des collectivités (cotisation, hors cotisation...), par publics concernés, par types de prestations sollicitées, par opérateurs mobilisés...

Programme des études 2004-2008 selon 4 axes

➤ **Premier axe : évolution de l'emploi et des métiers territoriaux**

Opérations répétitives

- Synthèse des bilans sociaux en partenariat avec la DGCL sous l'égide du CSFPT (tous les 2 ans).
- Suivi de la conjoncture de l'emploi, des recrutements et de l'effort formation dans les collectivités territoriales (note de conjoncture annuelle).
- Chiffres clés des 17 cadres d'emplois relevant de la compétence du CNFPT.

➤ **Deuxième axe : dynamiques sectorielles**

- Les enquêtes sectorielles sur l'emploi territorial.
Secteurs retenus en 2004 :
 - cadres de direction (A+),
 - sport, impact sur l'emploi sportif des évolutions des politiques municipales dans le cadre des transferts de la gestion des équipements aux intercommunalités,
 - petite enfance-jeunesse-animation-éducation,
 - Europe/International.
- Baromètres sectoriels : suivi quantitatif et qualitatif des offres d'emplois de la bourse de l'emploi du CNFPT.

➤ **Troisième axe : perspectives institutionnelles**

Enquête nouvelle en 2004

- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : état des lieux et mise en perspective de l'emploi territorial en partenariat avec l'ADCF.

➤ **Quatrième axe : éclairages territoriaux**

Evolutions de l'emploi territorial au niveau régional et local et comparaisons internationales

- Enquêtes statistiques sur les emplois territoriaux des D.O.M. (la Martinique) et la Corse.
- Enquête statistique sur les emplois par secteurs d'activités des régions Franche Comté, Bourgogne, Ile de France et Bretagne (sous réserve de l'accord de l'INSEE).
- Statistiques des fonctions publiques locales en Europe (en lien avec le BIT).

Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)

- Département Entrées dans la vie active

PARTIE 5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008

I - Aspects « régionaux et locaux »

Comme pour Génération 98, des extensions régionales seront proposées pour Génération 2001.

Depuis plusieurs années, le Céreq anime un « groupe statistique de l'évaluation ». Ce groupe est chargé par le CCPR (Comité de Coordination des Programmes Régionaux de la formation professionnelle et de l'apprentissage) d'alimenter l'évaluation de la loi quinquennale en produisant des portraits régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle. Un recueil d'indicateurs régionaux a été effectué avec le concours de la DARES, la DEP et l'INSEE et une base de données avec des séries statistiques a été constituée par le Céreq. Au-delà des usages pour l'évaluation, le prolongement d'un tel investissement semble opportun.

Un éclatement de la déclaration des dépenses de formation continue des entreprises dans leurs différents établissements en région est envisagé de façon périodique dans le but d'établir des comptes régionaux de la formation continue en lien avec la décentralisation.

ENVIRONNEMENT

Institut français de l'environnement (IFEN)

Données sur l'eau

La ressource en eau n'est pas inépuisable. Une meilleure connaissance des prélèvements, particulièrement pour irrigation, figure parmi les priorités. Le Scees travaille déjà sur un très intéressant projet associant enquête auprès des irriguants et modélisation.

En vue de la mise en place de la directive cadre sur l'eau, un important travail d'analyse de la qualité des eaux et des pressions qui s'exercent sur elle est à mener. Ce travail supposera une évolution sensible du système d'information sur l'eau. Préciser des notions comme « masse d'eau », « bon état écologique » ou « recouvrement des coûts » ne se fera en effet qu'aux prix d'investissements substantiels, tant sur le plan des méthodes que des données disponibles.

La gestion de l'assainissement des eaux usées a accompli de réels progrès, mais là aussi, l'information statistique fait souvent défaut. Les traitements des eaux usées urbaines, le suivi de l'assainissement autonome, la question des boues d'épuration réclament des indicateurs pertinents et fiables.

Les enquêtes auprès des collectivités locales sur les services d'eau potable et l'assainissement ont prouvé leur utilité. Il faudra les maintenir et, si possible, les appuyer sur une meilleure normalisation de l'information disponible dans toutes les collectivités. Dans ce domaine, comme dans plusieurs autres, la meilleure connaissance statistique des finances publiques locales sera un atout considérable.

Données sur les sols

L'évolution des législations concernant les sols, avec la perspective d'une directive européenne sur les sols, renforce la nécessité d'une consolidation des systèmes d'information les concernant. Le GIS SOL, mis en place en 2001 par les ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture, devra poursuivre son effort d'observation à travers l'Inventaire Gestion et Conservation des Sols (IGCS), le Réseau de Surveillance de la Qualité des Sols (RMQS), la Base de Données des Analyses de Terre (BDAT).

L'effort de suivi des pressions sur les sols (érosion, coulées boueuses, utilisations des stocks de matières organiques, acidification des sols, épandage des boues de stations d'épuration) devra être accru. De nombreuses sources de données d'origines diverses seront mobilisées dans ce but, y compris des sources statistiques dont Teruti, dont le géo-référencement permettra un saut qualitatif important.

Les sols jouent aussi un rôle de stockage et de « re-largage » d'éléments polluants comme les pesticides, les nitrates et phosphates, les éléments métalliques mais aussi dans le cadre des pollutions industrielles. Sur ces dernières le développement de l'inventaire des sites et sols pollués (BASOL) géré par le ministère en charge de l'environnement et l'inventaire des anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) confié au BRGM, sera poursuivi.

La valorisation de l'ensemble de ses sources avec les grandes sources de données statistiques communales et cantonales sera un objectif à moyen terme pour mieux répondre à la demande croissante d'information des pouvoirs publics nationaux et locaux, des collectivités locales et du grand public.

Le problème émergent concernant les sols sera sans doute à moyen terme la connaissance et le suivi de son rôle dans le cycle du carbone.

Données sur l'occupation des sols

Le programme européen *Corine land cover* visant à cartographier l'occupation des sols en 2000 est en cours d'exécution. Dix ans après la première édition, il permettra des analyses d'évolution et servira de base à de nombreux travaux.

Le géoréférencement par le Scea de l'enquête annuelle Teruti ouvrira également de nouvelles perspectives, puisqu'il deviendra possible d'établir des statistiques d'évolution de l'utilisation des terres pour des ensembles comme les zones de montagne, le littoral, les vallées, etc. La seule condition à remplir sera que l'ensemble soit assez vaste pour compter un échantillon suffisant de points d'observation.

La mise en place du « référentiel à grande échelle » sera également porteuse de nouveaux développements : le stockage d'informations au niveau très fin de ce référentiel permettra la reconstitution de zonages infracommunaux, ainsi que des croisements jusqu'ici hors d'atteinte. Pour l'environnement, ce sujet est donc à suivre de très près.

La mise en place de l'observatoire « littoral et montagne » souligne le besoin particulier de suivi de ces espaces particulièrement stratégiques pour l'environnement, qui constituent un des programmes prioritaires de l'Ifen, en liaison avec la Datar et, notamment, les ministères de l'équipement et de l'agriculture.

Aspects géographiques

Le développement du géoréférencement est un progrès vital pour l'environnement. Il permettra de centraliser et croiser de plus en plus de données sur les différents aspects de l'environnement et sur les pressions qui s'exercent au niveau local.

La dimension territoriale des problèmes d'environnement est essentielle. La demande, notamment des Directions régionales de l'environnement, pour compléter la base Eider (données régionales et départementales) par des données statistiques organisées au niveau communal pour qu'on puisse les agréger au niveau d'un pays, d'un parc naturel régional ou d'un bassin versant se fait pressante.

L'articulation entre l'Ifen et les Directions régionales de l'environnement, qui ont une mission d'information sur l'état de l'environnement dans leur région et disposent, pour certaines, de statisticiens devra être mieux précisée.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME

Service des observatoires et des réseaux de mesure

Les principaux programmes pour 2004-2008

Dans ce cadre, plusieurs actions dans le domaine des déchets peuvent être menées :

- développer un réseau des observatoires locaux (*régionaux et départementaux*) et des acteurs nationaux (*MEDD, IFEN, ADEME, notamment*) afin d'assurer la cohérence et le développement des méthodes communes. L'ADEME a entamé cette démarche de par ses missions et son expérience sur le sujet. De plus, l'existence d'une base de données unique sur les déchets accessible à tous les partenaires³, permettra d'apporter également un outil utilisable par tous. Dans ce réseau, la collecte des informations se ferait prioritairement par les observatoires locaux, le niveau national faisant des agrégations ou gardant les enquêtes statistiques nationales ;
- développer, en lien avec le MEDD, l'IFEN les autres services statistiques et les partenaires institutionnels, les outils méthodologiques permettant à la France de répondre aux obligations

³ SINOE = Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement

du Règlement statistique européen sur les déchets avec deux objectifs : alléger le plus possible la charge pour les collectivités et les entreprises et développer le recueil de données par voie informatique. Ce pourrait être également l'occasion d'organiser une remontée d'informations au niveau national, à l'instar de ce qui existe dans le domaine de l'eau avec le protocole mis en place depuis 1992 par le RNDE avec tous les partenaires concernés ;

- développer des outils d'observation sur les coûts de gestion des déchets municipaux en particulier grâce à l'utilisation d'un cadre commun de recueil de données comptables réalisé en partenariat avec la Région Poitou-Charentes ;
- travailler sur la constitution d'indicateurs de la prévention au travers de panels ou d'études, domaine très mal exploré jusqu'à présent en particulier sur la partie "qualitative" ; améliorer ou développer les "observatoires filières" en lien avec les professionnels des différents secteurs en fonction des réglementations ou engagements volontaires qui existent ou se feront jour. Actuellement ce sont les huiles usagées, les piles et accumulateurs, les véhicules hors d'usage, les pneus usagés et les déchets d'équipements électriques et électroniques qui sont concernés.

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
 . Département Système statistique d'entreprises

PARTIE 1 - EXPOSE DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

Le dispositif français de production des statistiques structurelles n'a pas enregistré ces dernières années de changements très importants. Il satisfait globalement la demande des principaux utilisateurs nationaux. Il a pu fournir les résultats requis par le règlement européen sur les statistiques structurelles de 1997 sans difficultés particulières. Un certain nombre de facteurs laissent penser qu'il faut envisager des évolutions plus marquées de ce dispositif au cours du prochain programme de moyen terme.

La demande de nouvelles statistiques en provenance de la Commission européenne continuera de faire évoluer le dispositif national.

Ont ainsi été adoptés en fin d'année 2002 des règlements prévoyant la production de nouvelles statistiques relatives aux dépenses engagées par les entreprises pour protéger l'environnement ainsi que des statistiques relatives à la production de déchets par l'ensemble des agents économiques, parmi lesquels les entreprises, textes qui prendront effet au titre du prochain programme de moyen terme.

Les travaux visant la mise au point de nouveaux règlements dans le domaine des statistiques sur l'activité des filiales en France d'entreprises étrangères et sur celle des filiales à l'étranger d'entreprises françaises (statistiques dites FATS), sur la formation professionnelle continue en entreprise et sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les entreprises d'autre part ont démarré.

Ces nouveaux règlements européens, et ceux qui suivront, sont de nature à alourdir la demande d'informations qui s'adressera aux entreprises du fait de la statistique publique. Ceci ne veut pas dire que l'Europe est la cause de cet alourdissement. Les sujets mentionnés ci-dessus sont l'objet d'une demande sociale évidente et nécessitent effectivement des investigations statistiques : les statisticiens français ont d'ailleurs déjà commencé à les aborder, depuis longtemps dans certains cas.

La marge d'initiative nationale en matière d'investigations statistiques repose sur les enquêtes thématiques ou ad hoc, apériodiques, dont le Sessi a été l'initiateur au début des années 90. Eurostat essaie de mettre au point un dispositif de réalisation d'enquêtes de ce type, coordonnées au plan communautaire. Il n'est pas certain du tout que ces efforts aboutissent, le projet se heurtant à la très grande hétérogénéité des organisations nationales.

Par ailleurs, la mondialisation des économies se traduit par de plus grandes difficultés à appréhender correctement l'activité des groupes mondialisés, en particulier celle des plus importants d'entre eux. Nous observons une complexification importante de l'organisation de ces groupes. Il est de plus en plus difficile, dans le dispositif existant, d'éliminer les doubles comptes engendrés par les flux, financiers ou de produits, échangés par les filiales de ces groupes.

Un effet « secondaire » de la mondialisation est la montée en puissance des normes IAS/IFRS, dont l'impact sur le dispositif d'observation est encore difficile à évaluer, dans la mesure en particulier où aucune décision n'a à cette date été prise concernant leur éventuelle application aux comptes sociaux des entreprises. Seule est acquise, pour ce qui concerne la France, leur application obligatoire pour l'établissement des comptes consolidés des groupes cotés. Si une décision généralisant leur usage venait à être prise et appliquée au cours de la période, elle impliquerait très vraisemblablement pour les statisticiens des travaux très lourds d'adaptation de leurs outils.

Enfin, le besoin de contenir la charge administrative pesant sur les entreprises, qui a provoqué, ces dernières années, diverses initiatives politiques destinées à simplifier les formalités qui leur incombent, continuera certainement de s'exprimer dans le futur.

Ces éléments incitent à faire évoluer le dispositif d'observation et de production statistique pour mieux décrire le système productif et ses évolutions, pour réduire autant que possible la collecte directe d'informations par voie d'enquêtes statistiques et pour au contraire maximiser l'usage des sources administratives qui sont ou seront accessibles aux statisticiens.

Il faut en conséquence envisager des changements importants au cœur du dispositif statistique : celui qui produit les résultats fondamentaux sur l'activité et les performances des entreprises, les facteurs de production, capital et travail, qu'elles mobilisent, etc. Ce cœur est aujourd'hui constitué de l'enquête principale, l'enquête annuelle d'entreprise, l'EAE, qui concerne un peu moins de 200 000 entreprises des secteurs « industrie, commerce et services non financiers » et qui est combinée dans un deuxième temps avec les données collectées par la DGI (BIC, BNC).

Ministère délégué à l'industrie

- Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes
- . Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)
- Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques

5. Aspects particuliers du programme 2004-2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

La principale avancée se situera dans la continuité de travaux engagés lors du précédent moyen terme ayant trait à la régionalisation des principales grandeurs économiques (valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation) issues des enquêtes annuelles d'entreprise ; cette régionalisation ne sera possible que grâce au recours des données administratives, DADS principalement.

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

- Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)
- . Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

1. Exposé de synthèse

1.1 Evolution du contexte

Une demande d'information centrée sur l'économique

La demande d'information adressée au SCEES sur les industries agricoles et alimentaires porte notamment sur la connaissance des entreprises, leurs structures, leurs productions détaillées, leurs marchés. Elle concerne également les résultats comptables et les facteurs de production, l'emploi sous toutes ses formes ainsi que l'investissement, matériel ou immatériel. Elle porte aussi sur les indicateurs conjoncturels d'activité. La demande d'étude par filière caractérise le secteur agro-alimentaire avec le souci d'associer l'amont agricole et l'aval commercial dans les analyses en précisant notamment l'articulation transformation agroalimentaire-grande distribution. Le rôle structurant joué par les entreprises agro-alimentaires plus particulièrement en milieu rural est un facteur expliquant l'importance de la demande d'information locale relayée par les services régionaux de statistique agricole. Accentué par la mondialisation, le besoin de connaissance porte également sur la comparaison avec les économies étrangères, européennes notamment.

Une production statistique structurée par l'organisation du système statistique public et la réglementation européenne

L'offre statistique du SCEES s'inscrit dans le cadre plus général du système statistique d'entreprise coordonné de façon intersectorielle par l'INSEE. Ce dispositif garantit l'absence de redondances entre enquêtes et favorise l'harmonisation des méthodes et des outils. Il attribue au SCEES la responsabilité de la réalisation de l'enquête annuelle d'entreprise et des enquêtes de branche pour son secteur de compétence. Ces enquêtes permettent d'alimenter les outils de synthèse gérés par l'INSEE tels que les comptes nationaux et l'indice de la production industrielle. Elles répondent aussi à des demandes plus précises sur les structures des entreprises, les résultats comptables ou les productions détaillées par produit. Sont également menées depuis plusieurs années en étroite coordination avec le SESSI des enquêtes annuelles sur des thèmes plus spécifiques d'intérêt majeur : consommations d'énergie et dépenses destinées à protéger l'environnement. Par ailleurs, des enquêtes thématiques légères, réalisées en partenariat entre services enquêteurs à raison d'une enquête par an, permettent de répondre à des sujets d'actualité jugés prioritaires. Enfin, la mobilisation d'informations d'origine administrative ou issues d'enquêtes externes au SCEES, vise à compléter cette production sur le champ des petites entreprises, sur celui de la localisation de l'emploi salarié ou sur celui des groupes d'entreprises.

L'exploitation des **déclarations annuelles de données sociales** retardée en raison d'un renforcement récent des contraintes pesant sur les moyens du Scees devrait pouvoir reprendre au cours du prochain moyen terme. Elle permettra de localiser l'emploi salarié à l'échelon régional et infrarégional quelle que soit la taille des établissements concernés.

5. Aspects particuliers du programme 2004-2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

L'exploitation régulière par le Scees des fichiers Bic et à venir des données sur l'emploi dans les établissements issues des DADS (déclarations annuelles de données sociales) doit permettre aux services régionaux de statistique agricole de disposer sur les petites unités d'informations qui leur étaient jusqu'ici inaccessibles.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

- Direction de l'évaluation et de la prospective
- . Sous-direction des études statistiques (SDES)
- .. Bureau des études statistiques sur la recherche

5. Aspects particuliers du programme 2004-2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

Le projet d'établir un répertoire des laboratoires de la recherche publique contribuera à une connaissance localisée de la recherche-développement, dans le prolongement de l'enquête l'effort de R&D des collectivités locales.

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

- Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
- 5^e Sous-direction - Comptabilités et dépenses de l'État
Bureau 5D - Comptes nationaux des administrations publiques

1. Exposé de synthèse sur les orientations et le programme 2004-2008.

Le dernier programme quinquennal s'est traduit par une rénovation profonde des sources et méthodes d'élaboration des comptes nationaux des Administrations publiques, principalement depuis l'entrée dans le Pacte de stabilité et de croissance en 1999. De gros investissements ont été réalisés qui devront être consolidés dans les cinq prochaines années, notamment en ce qui concerne l'élaboration en régime de croisière des comptes trimestriels financiers et non financiers des Administrations publiques ainsi que la généralisation des comptes régionaux de l'Etat. Le calendrier d'élaboration du compte semi-définitif des administrations publiques sera aménagé pour répondre aux besoins de la notification de septembre. Le seul chantier entièrement nouveau concernera la rénovation des comptes nationaux de l'Etat avec la mise en place de la LOLF.

Le bureau 5D « Comptes nationaux des administrations publiques » élabore pour le compte de l'INSEE les comptes nationaux et régionaux des Administrations Publiques. Il fournit à la Banque de France et à l'INSEE des indicateurs trimestriels sur les comptes financiers et non financiers des APU. Il fournit des informations à de nombreux comptes satellites.

Depuis février 1999, en coordination avec la Direction de la Prévision, la DGCP élabore le compte provisoire annuel de l'Etat et la quasi-totalité de celui des ODAC. Ce compte provisoire est notifié fin février aux institutions européennes. Cette responsabilité sera étendue au compte provisoire des administrations publiques locales.

Les travaux de mise en place de la base 2000 sont achevés et ont fait l'objet d'une transmission à l'INSEE des comptes 1999 et 2000 en nouvelle base à l'été 2003. Cette transmission s'est accompagnée de notes de révision par rapport à la base 1995. Le compte 2001 sera transmis au premier trimestre 2004. La campagne 2002-2004 se déroulant en 2004 et 2005 sera réalisée en base 2000 et publiée au printemps 2005.

Les comptes annuels régionalisés des Administrations publiques locales sont transmis à l'INSEE ainsi que les comptes de production et d'exploitation régionalisés de l'Etat. L'extension de la régionalisation aux transferts et subventions aux ménages et sociétés est possible au cours de la période quinquennale.

En réponse aux règlements européens prévoyant la mise en place, d'ici 2005, de comptes trimestriels complets des administrations publiques, une mission de surveillance et d'évaluation a été confiée, fin décembre 2001, à Bruno Durieux, inspecteur général des finances, Pascal Mazodier, inspecteur général de l'INSEE et à Jean-Louis Rouquette, inspecteur des finances alors en charge de la 5^{ème} sous-direction de la DGCP. Un comité de projet est présidé par Maryvonne Lemaire, chef du département des comptes nationaux de l'INSEE. Son secrétariat est assuré par le chef du bureau 5D à la DGCP. Un plan opérationnel de mise en place des comptes trimestriels a été validé début 2002 par ces deux instances. Il prévoit d'une part une refonte du système de collecte infra-annuelle sur les administrations publiques et d'autre part la mise en forme de ces sources infra-annuelles pour les besoins de la Comptabilité nationale.

Les principales séries notifiées à la commission européenne sont publiées début mars sous forme d'un « Info-rapides » de l'INSEE. La DGCP collabore chaque année à la rédaction d'un quatre pages (INSEE Première) sur les Administrations Publiques qui sort fin avril. En juin, les séries détaillées sont

publiées dans le Rapport sur les Comptes de la Nation. Un INSEE Première consacré aux comptes régionaux des APUL est sorti fin 2002 et des séries sont mises à disposition sur le site du MINEFI relatif aux collectivités locales. Les tableaux de passage du solde budgétaire et du résultat patrimonial au besoin de financement de l'Etat font désormais l'objet d'un chapitre spécifique du rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances, diffusé au mois d'avril. Un tableau de passage de la dette de l'Etat à la dette des administrations publiques notifiée au sens de Maastricht figure également dans ce rapport. Dans la publication DGCP « Les Comptes des communes », sont repris des tableaux de passage entre les agrégats comptables et des agrégats au format de la comptabilité nationale (« Système intermédiaire »). Fin 2003, les notes de base sur l'élaboration des comptes nationaux de l'Etat, des Odac et des APUL ont été mises à disposition des utilisateurs.

Suite aux recommandations du FMI et dans la perspective des demandes de la Banque Centrale Européenne, une mise à disposition régulière du public sous forme de publication ou de mise à disposition sur l'Internet de tableaux de passage entre les agrégats de comptabilité devra être mise en place.

2. Travaux nouveaux pour 2004-2008

2.2. Travaux statistiques

2.2.1 Suivi des impacts de la LOLF en matière de comptabilité nationale

La nouvelle Loi organique s'accompagne d'une profonde rénovation des méthodes et des applications de suivi annuel et infra-annuel des comptes de l'Etat. Le bureau 5D en suivra attentivement la mise en place de manière à ce que les besoins en matière de comptabilité nationale et de suivi européen des finances publiques continuent à être satisfaits. Diverses expressions des besoins devront être formalisées auprès des bureaux comptables et informatiques de la DGCP pour maintenir le détail et la qualité des informations disponibles dans le système actuel et développer les nouvelles applications informatiques correspondantes.

- Le passage à une comptabilité en droits et obligations, à la fois cohérente et différente des principes préconisés par les Système européen de comptes (SEC95), nécessite une remise à plat des corrections pour droits constatés qu'opèrent les comptes nationaux sur les comptes de l'Etat. Les tableaux de passage devront être actualisés et les divergences explicitées, notamment si la Comptabilité de l'Etat bascule « en big bang » dans le nouveau système en 2006.
- Le remplacement dans la nomenclature budgétaire des articles et paragraphes, sources de référence pour la codification des opérations et de la fonctionnelle des comptes nationaux, par les actions et la nomenclature des comptes nécessite une vigilance extrême des comptables nationaux quant à la finesse des nouvelles nomenclatures : actuellement, le plan comptable de l'Etat n'est pas suffisamment détaillé pour les besoins des comptables nationaux ce qui nécessite le recours à la nomenclature budgétaire beaucoup plus détaillée.

2.2.2 Consolider et développer les indicateurs trimestriels non financiers et financiers sur les APU

D'ici 2005, des comptes trimestriels complets non financiers et financiers seront transmis et publiés par Eurostat dans les 90 jours qui suivent le trimestre. L'extension aux administrations publiques locales et aux établissements publics nationaux est rendue possible grâce à la mise en place d'une centralisation trimestrielle sur les comptes du secteur public local et les établissements publics nationaux.

2.2.3 Régionalisation des comptes de l'Etat

Des travaux sur la régionalisation des comptes de production et d'exploitation de l'Etat sont en cours. Après validation, on pourra envisager en 2004 un quatre-pages consacré à ce sujet. La régionalisation des prestations et des subventions à destination des ménages sera mise à l'étude : un cahier des charges sera élaboré pour demander des prestations avancées à l'infocentre INDIA : régionalisation des dépenses par code postal du créancier et débiteur, normalisation des libellés et des codes créanciers et débiteurs (utilisation systématique du SIREN pour les personnes morales).

2.2.6 Rénovation et développement des applications informatiques annuelles et trimestrielles sur les administrations publiques

Avec l'application développée courant 2004 sur les établissements publics nationaux, la quasi-totalité des comptes des APU sera disponible sous forme de Centrales de bilans annuelle et infra-annuelle sur l'infocentre de Clermont-Ferrand. Le dispositif de suivi statistique sur les finances publiques en sera grandement amélioré.

Un cahier des charges explicitant les besoins de développement informatique du bureau pour l'élaboration des comptes annuels et trimestriels du secteur public local, des organismes de sécurité sociale et des établissements publics locaux a été transmis à la sous-direction informatique compétente de la DGCP à l'été 2003. Les moyens de développement seront affectés en 2004 pour une mise à disposition des nouvelles applications en 2005. Les applications actuelles seront maintenues. Un cahier des charges devra être élaboré concernant la rénovation des comptes nationaux annuels et trimestriels de l'Etat.

5.Aspects particuliers du programme 2004-2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

Des tableaux de passage entre agrégats comptables et comptabilité nationale (format « système intermédiaire ») sont désormais intégrés dans les publications relatives aux finances publiques locales de la DGCP, comme cette dernière s'y était engagée lors des travaux du groupe de travail du CNIS sur l'amélioration de la connaissance des finances publiques locales. A terme, des tableaux seront disponibles sur le site des collectivités locales du MINEFI. Le bureau contribuera au suivi des recommandations en participant, notamment, à l'élaboration d'un guide sur les sources.

Des comptes régionaux des Administrations publiques locales, élaborés conformément aux principes du SEC95, sont transmis depuis l'exercice 1997 à l'INSEE ; ils participent à l'établissement des PIB régionaux communiqués à Eurostat. Un bilan a été fait avec le Département de l'Action Régionale de l'INSEE pour améliorer la qualité des informations transmises et assurer une meilleure cohérence entre les comptes de la métropole et ceux des DOM. Cette cohérence a nécessité une harmonisation des calendriers des comptes régionaux des DOM avec ceux du cadre central. Des comptes détaillés sont également transmis suivant des calendriers normalisés aux comptables nationaux des TOM (Polynésie et Nouvelle Calédonie).

La mise en place de comptes régionaux de l'Etat se poursuit sans attendre la généralisation d'ACCORD. Les subventions et compensations versées par l'Etat aux administrations publiques locales ont été régionalisées et sont intégrées dans le compte régionalisé des APUL. En 2003, une première régionalisation du compte de production et d'exploitation des comptes de l'Etat a été effectuée. L'extension aux transferts et subventions aux ménages et sociétés est à l'étude mais sa réalisation est conditionnée à un aménagement des procédures statistiques et informatiques disponibles sous India (normalisation du code postal et de l'identification du destinataire de la dépense).

Depuis 1999, un compte régionalisé des hôpitaux publics est transmis aux comptables régionaux des DOM.

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées
 - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

1. Domaine de la santé et de l'assurance maladie

- La période 2004-2008 devrait être l'occasion pour la DREES de mettre en place des opérations d'envergure en application des préconisations émises dans le rapport « **Connaissance statistique de l'état de santé de la population** », ou de participer à cette mise en place :
 - . En premier lieu, la DREES contribuera à la refonte du système d'enquêtes sur la santé de la population en articulant les perspectives autour du « noyau » de la future enquête européenne dont il a été envisagé qu'elle soit lancée à l'horizon 2006-2007 et à un rythme quinquennal. Des compléments thématiques, proprement nationaux et consacrés aux handicaps, à l'incapacité et la dépendance et aux enjeux de prévention, doivent également être envisagés afin de pérenniser à un rythme régulier l'observation sur ces thèmes qui font l'objet d'une forte demande sociale.
 - . Par ailleurs, le rapport constatait l'insuffisance de sources largement accessibles sur la santé observée par la médecine de ville, à laquelle les pouvoirs publics souhaitent faire jouer un rôle accru en matière de prévention. Le souhait d'assurer sur ce secteur un niveau d'observation équivalent à ce que permet désormais le PMSI, doit conduire à envisager, après une expertise approfondie, les moyens de mettre en place une observation statistique publique. La DREES, en relation avec le CREDES, mettra en œuvre l'expertise préalable.
 - . Enfin, la mise en œuvre d'une grande enquête sur les liens entre santé, conditions de travail et parcours professionnels, qui assurera l'observation de la santé en lien avec leurs conditions de travail présentes et passées des travailleurs de tous les segments de la population active, y compris les travailleurs ayant des emplois courts et intermittents et les chômeurs, permettra également de satisfaire un besoin majeur. Ce chantier est animé par la DREES et la DARES, en relation avec le CEE.
- En ce qui concerne les **médicaments**, pour approfondir les travaux économiques et médico-économiques dans ce domaine, il convient de surmonter l'obstacle que constitue l'existence de sources essentiellement privées, fondées sur les prescriptions et les statistiques de vente, et dont l'accès n'est pas l'objet de règles générales et transparentes. L'amélioration des sources et l'ouverture de leur accès doit faire l'objet d'un diagnostic et de propositions nouvelles que le groupe lancé par la formation Santé Protection Sociale devra mettre au point à un niveau opérationnel. La DREES assure l'animation de ce groupe et apportera, en tant que de besoin, son concours à la mise en œuvre de ses recommandations.
- Par ailleurs en ce qui concerne les données relatives aux remboursements par l'assurance maladie, la période 2004-2008 doit également permettre de franchir une étape majeure, après la mise en place du **SNIIRAM**. Un dispositif complet d'échantillons permanents de professionnels d'une part, d'assurés d'autre part, partagé par l'ensemble des organismes ayant vocation à mener des analyses statistiques sur les questions d'état de santé, de conditions de recours aux soins et de pratiques professionnelles, devra être mis en place. Cette perspective constitue notamment une des pistes importantes pour apporter certaines solutions aux problèmes de connaissance de la santé observée par la médecine de ville ainsi que de prescription des médicaments évoqués ci-dessus. La DREES s'inscrira pleinement dans cette démarche. Par ailleurs, elle accompagnera le projet de panel de bénéficiaires de la CNAMTS.
- Enfin, la DREES poursuivra les efforts entrepris pour :

- . la connaissance de la qualité de vie et des modes de prise en charge des personnes atteintes de pathologies chroniques et liées au vieillissement, avec un première enquête en 2004 sur les patients cancéreux.
- . l'harmonisation des informations sur les moyens et les activités du secteur hospitalier,
- . l'harmonisation des informations sur les professionnels de santé
- . la connaissance du secteur de l'assurance maladie complémentaire

2. Domaine de la solidarité

Les champs qui nécessitent les plus forts investissements sont :

- **Les professions sociales**

Après les travaux qualitatifs développés notamment à l'initiative de la MiRe, il sera souhaitable, à partir d'exploitations et d'analyses en cours des enquêtes « Emploi », de données du recensement et de l'enquête « Cheminement des jeunes sortis du système éducatif » du CEREQ, de revoir la nomenclature applicable à ces professions, l'intitulé des emplois et de mieux connaître leur effectifs et leurs conditions d'activité . La DREES s'inscrira dans cette perspective.

- **Les retraites**

La mise en place progressive sous la responsabilité de la DREES de l'échantillon inter régime de cotisants, qui fournira les éléments relatifs aux droits acquis aux différents âges de la vie active quel que soit le parcours professionnel suivi, permettra le renouvellement des outils de modélisation et de simulation employés jusqu'à présent (cas types et micro simulation, notamment).

- **Les circulations migratoires**

Face à un renouvellement des phénomènes migratoires, qui ne peuvent être appréhendés par le seul suivi des entrées, il est souhaitable de réfléchir à de nouveaux outils d'observation de ces phénomènes au niveau européen, avec l'idée de pouvoir prendre en compte des entrées et sorties temporaires et de raisonner en termes de filières. En outre, une forte demande d'information s'exprime sur les **étrangers en situation irrégulière**, leurs conditions d'hébergement, de vie, et leur état de santé. Il apparaît donc indispensable de réfléchir aux conditions spécifiques à mettre en œuvre pour la réalisation d'enquêtes statistiques sur ces populations. La DREES participera aux travaux dans ce domaine, en relation avec la DPM, l'INSEE et l'INED.

- L'importance et la diversité de la demande concernant les situations de **violence** doivent conduire à préparer, sous l'égide de l'INSEE et en associant un ensemble de partenaires institutionnels et d'équipes de recherche, la mise en place d'enquêtes périodiques en population générale sur l'appréhension des phénomènes de violence, l'exposition à ces phénomènes et les conséquences de ceux-ci sur l'état de santé des intéressés. Des investigations spécifiques concernant des populations telles que les enfants, les personnes âgées, ou les personnes vivant en institutions pourraient utilement être envisagés en s'appuyant sur les mêmes concepts et en précisant les spécificités de mise en œuvre des enquêtes concernant ces populations. La DREES participera activement à l'ensemble de ces démarches.

- L'effort déjà consenti pour aborder les phénomènes concrets de **discrimination**, notamment à travers l'enquête « Histoires de vie » doit être poursuivi, et les questions conceptuelles et méthodologiques qui commencent à faire l'objet d'une demande sociale à l'échelle européenne prises en charge de façon soutenue, avec des propositions actives à élaborer du côté français compte tenu de l'expérience en cours. La DREES s'inscrira dans les démarches en cours et à venir.

- La DREES préparera une mise à plat du dispositif permettant d'avoir une vue d'ensemble sur les conditions de vie, l'état de santé et la prise en charge sanitaire et sociale des **personnes âgées**. Dans un premier temps l'enquête sur les établissements d'hébergement de personnes âgées (EHPA) réalisée début 2004 comportera un nouveau volet sur l'état de santé des pensionnaires.

- En ce qui concerne le **handicap**, la DREES accompagnera la remise à niveau des systèmes d'information relatifs au fonctionnement des CDES et des COTOREP. Par ailleurs, elle continuera à travailler avec le ministère de l'éducation nationale, dans le prolongement des travaux réalisés par la cellule statistique Handiscol, sur l'intégration scolaire. Enfin, elle lancera une enquête sur le devenir des enfants passés en CDES.
- Enfin, il apparaît que l'effort pour la connaissance de l'accès effectif aux **droits sociaux** mis en œuvre notamment dans le cadre de l'enquête sur un sous échantillon d'allocataires de minima sociaux de l'Échantillon National Inter régimes d'Allocataires de Minima Sociaux développée sous la responsabilité de la DREES doit être poursuivi et des réflexions méthodologiques effectuées afin de mettre en œuvre des évaluations du non recours aux droits, aux aides et aux dispositifs publics.

3. Enjeux transversaux

- Les analyses récentes menées sur la pauvreté et l'impact des transferts sociaux ont montré l'intérêt de prendre en compte **les enfants** comme une unité statistique de base. Ceci implique, le cas échéant, d'adapter les enquêtes auprès des ménages pour permettre ce type d'approche, comme le font déjà les pays anglo-saxons, et d'envisager des enquêtes spécifiques à partir de l'entrée « enfant ». Dans ce cadre, la perspective d'engager, dans une approche partenariale large, la mise en place du suivi d'une cohorte d'enfants suivis à partir de leur très jeune âge est actuellement à l'examen. Ce dispositif permettrait d'évaluer l'impact des situations connues pendant l'enfance sur l'insertion et la mobilité sociale ultérieure des individus, ainsi que leur santé. La DREES apportera son concours à une telle opération.
- Les travaux s'adossant sur les **Comptes nationaux** doivent être poursuivis et notamment :
 - . en ce qui concerne les Comptes de la Santé, il est prévu d'améliorer le dispositif en affinant le partage entre prix, innovation et volume et en assurant des rapprochements avec les Comptes de la Sécurité Sociale. En outre, les travaux d'affinement de la méthode de ventilation des comptes de la santé par grandes pathologies, menés avec le CREDES, seront poursuivis.
 - . en ce qui concerne les Comptes de la Protection Sociale, il convient d'une part de développer leur utilisation par volet d'aide et d'autre part de raisonner en agrégeant les dépenses sociales et les dépenses fiscales.
- Enfin, des interrogations renouvelées apparaissent sur les enjeux d'**approche territoriale** :
 - . Tout d'abord, la décentralisation en préparation rend absolument nécessaire la mise au point d'un dispositif national d'évaluation des politiques sanitaires et sociales locales maintenu et même renouvelé. L'effort devra être soutenu sur la mise en place d'un cadre juridique approprié notamment pour la santé des jeunes enfants ainsi que le RMI et le RMA.
 - . Ensuite, les travaux d'analyse territoriale et de définition des territoires pertinents vont devoir prendre de l'ampleur. La DREES développera notamment des démarches d'assistance méthodologique à la mise en place au niveau régional de recueil d'indicateurs d'accompagnement de la loi de santé publique, à la réalisation, dans le cadre de l'observatoire de la démographie des professions de santé, des opérations lancées au niveau régional, ainsi qu'à l'observation sociale régionale.
 - . Enfin, les acteurs locaux vont manifester des attentes accrues sur leurs besoins d'informations localisées. Sur ce point, il est notamment souhaitable que la "doctrine" sur les perspectives de réalisation d'extensions régionales d'enquêtes représentatives au niveau national soit précisée, de même que celle sur l'utilisation de techniques d'estimation sur petits domaines. La DREES participera à cette démarche.

TRANSPORTS, TOURISME

TRANSPORTS

- Direction des affaires économiques et internationales
 . Service économique et statistique (SES)
 Sous-direction de l'observation statistique des transports

PARTIE 2 – TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004-2008

- Banque de données sur les transports (SITRA)

- volet « marchandises » (SITRA-M)

Au-delà des données de l'enquête spécifique réalisée en 1999 sur les flux de marchandises franchissant les barrières montagneuses par voie terrestre, la banque de données SITRA-M, volet « Marchandises » du système d'information sur les transports, devrait continuer à s'enrichir au cours du prochain moyen terme de données détaillées sur les transports routiers de marchandises réalisés sur le territoire français par des véhicules immatriculés dans les autres pays de l'Union européenne. Le versement, dans la banque, des données relativement détaillées concernant les transports maritimes pourrait aboutir à une première réalisation.

Antérieurement uniquement interrogeable par l'équipe spécialisée qui réalise et gère la banque, au SES, SITRA-M est depuis 2000 accessible, dans une version simplifiée, aux utilisateurs du ministère, directions d'administrations centrales (DAC) et directions régionales de l'équipement (DRE), via l'intranet du ministère, grâce à un outil d'interrogation à distance utilisant des techniques internet (« SITRANET »). Une extension à des utilisateurs extérieurs au ministère sera étudiée.

- volet « séries longues » (SITRA-SEL)

La constitution du volet « séries longues » de la banque, entamée en 2001, puis ralentie faute de moyens, devrait pouvoir être accélérée à partir de fin 2003. Ce volet consiste en un ensemble de résultats agrégés (séries chronologiques), reprenant les principales séries de cadrage disponibles : séries du mémento de statistique des transports (2001), séries des rapports de la Commission des comptes des transports de la nation (2002 - 2003) et, si possible, séries de cadrage sur les autres pays de l'Union européenne. Outre les séries annuelles, le volet doit inclure également les séries conjoncturelles relatives aux transports. A terme, ces séries seront consultables sur Internet.

- volet « voyageurs » (SITRA-V)

Les premiers travaux relatifs au volet « voyageurs » ont démarré en 2001 avec les données de l'enquête sur les transports en commun de voyageurs, routiers, et sont poursuivis en 2002 avec l'intégration des données sur les migrations (domicile-travail, domicile-études, résidentielles) issues du recensement de population de 1999, avec reprise des résultats 1990. Ces données « migrations » sont accessibles également aux utilisateurs du ministère, DAC et DRE, via SITRANET. Les travaux devraient porter désormais sur l'intégration de premières données relatives aux transports ferroviaires.

- volet « entreprises »

Les réflexions relatives à un éventuel volet « entreprise » sont suspendues, en attendant de tirer toutes les leçons de l'expérience acquise avec la banque de données structurelles sur les entreprises que gère désormais l'Insee.

PARTIE 5 – ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004 - 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

En matière de transports, les aspects régionaux et locaux sont traités dans le cadre des observatoires régionaux des transports (ORT), dont les directions régionales de l'équipement (DRE) assurent l'animation.

Les travaux entrepris par le SES pour promouvoir une meilleure utilisation des sources statistiques disponibles sur l'emploi (en particulier les déclarations annuelles de données sociales), qui ont connu une première réalisation pour ce qui est de l'emploi dans les entreprises et les établissements du

secteur des transports, devraient s'élargir aux emplois de conducteur en transport pour compte propre, comme le demandent les régions.

L'ouverture en région (DRE) de la consultation de données agrégées de la banque de données SITRA-M, via l'Intranet du ministère (« SITRANET ») a permis, comme espéré, une utilisation régionale plus intense et plus pointue des informations de la banque relatives aux transports de marchandises. Déjà très sensible actuellement, ce mouvement devrait encore s'amplifier avec la mise à disposition, dans le nouveau volet « voyageurs » de la banque des informations sur les migrations (domicile-travail, domicile-études, résidentielles) issues du recensement de population de 1999, avec reprise des résultats 1990 (cf. partie 2.2).

TOURISME

INSEE

- Direction des statistiques d'entreprises
. Département des activités tertiaires

2 . Travaux nouveaux pour 2004-2008

La constitution d'un outil permettant d'observer l'ensemble des hébergements touristiques doit constituer un objectif central pour les prochaines années. Cet outil ne peut très vraisemblablement se construire qu'en collaboration avec les différents partenaires qui disposent d'une partie de l'information nécessaire.

5 . Aspects particuliers du programme 2004-2008

I. Aspects régionaux et locaux

Les enquêtes et les études menées par l'INSEE dans le domaine du tourisme sont régionales par construction.

L'intérêt pour l'observation locale du tourisme, qu'il s'agisse d'offre ou de demande, restera important dans les prochaines années. Dans le contexte de la loi de décentralisation qui devrait confirmer le rôle des conseils régionaux en matière de recueil, de traitement et de diffusion des données relatives à l'activité touristique dans la région, l'appareil statistique national devra s'attacher tout particulièrement à jouer son rôle de coordination en termes d'outils et de méthodologie.

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS , DU
TOURISME ET DE LA MER**
Secrétariat d'État au Tourisme
 - Direction du tourisme

1) La connaissance des clientèles touristiques

Enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE)

Cette enquête, qui devrait être mise en place en 2004 et se poursuivre sur le terrain jusqu'en fin 2006, se substituera aux enquêtes aux frontières menées en 1996 et 2001. Ses objectifs sont inchangés, il s'agit d'appréhender le tourisme récepteur dans ses composantes touristiques (description du séjour en France) et financières (dépenses effectuées à l'occasion de ce séjour).

La formation Transports-Tourisme du CNIS, réunie le 10 juin 2003, a émis un avis d'opportunité favorable à cette enquête (Avis n° 318/D130 du 11 août 2003).

Le volet "statistique régionale" ne peut être pris en compte sans suréchantillonnage ad hoc. La méthodologie retenue pour l'enquête EVE n'est cependant pas particulièrement adaptée à cet objectif. Il semblerait qu'une autre méthode, adaptée de la méthode des Asturies (proche de l'enquête SDF de l'Insee dans ses principes), apporterait une solution à l'attente des régions. La mise en œuvre d'une enquête-pilote dans des régions candidates est envisagée, avec appui de la DT et de l'Unité méthodologie statistique de l'Insee.

7) Aspects « régionaux et locaux »

La Direction du Tourisme et l'Insee, en partenariat avec la Fédération nationale des comités régionaux au tourisme (FNCRT), poursuivent les efforts entrepris les années précédentes pour aider les partenaires régionaux à se coordonner pour l'observation de l'activité touristique en régions autour d'un cadre méthodologique homogène construit à partir des exploitations régionales des outils nationaux et à travers des méthodologies développées au niveau régional ayant valeur d'exemplarité.

Les régions sollicitent la Direction du tourisme pour proposer des méthodes éprouvées de collecte adaptées aux aspects régionaux et locaux. Dans le cadre d'une réflexion associant des universitaires, en particulier l'Université de la Méditerranée Aix-Marseille II, par l'intermédiaire du Centre de recherche sur les dynamiques et politiques économiques et l'économie des ressources (CEDERS), un groupe de travail analyse les pistes méthodologiques pour faire évoluer l'observation touristique en s'appuyant sur des expériences menées en France ou à l'étranger.

Ce socle, s'appuyant sur l'expérience dite des Asturies, utilise en particulier les enquêtes sur l'offre et se fonde sur des enquêtes complémentaires sur sites pour évaluer la fréquentation des non-résidents, au sens large (visiteurs d'une autre région, visiteurs étrangers) ou la fréquentation dans l'hébergement non-marchand. Il permettrait aux régions d'avoir des éléments de comparaison d'une région à l'autre.

Ce type d'enquête pourrait être complété de déclinaisons connectées à l'enquête de base et autorisant de connaître :

- le poids de l'appareil productif (emploi, chiffre d'affaires des établissements implantés dans la région),

- les dépenses des visiteurs,

- la segmentation de la clientèle,

par exemple.

Cette méthode, complétée par des enquêtes de flux, doit préalablement être expérimentée dans des régions tests et validée avant d'être diffusée à l'ensemble des régions.

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

INSEE

- Direction des statistiques démographiques et sociales
 . Division Logement

2 - TRAVAUX NOUVEAUX

Depuis 1955, l'INSEE réalise tous les quatre ou cinq ans une enquête Logement auprès des ménages. La dernière enquête, réalisée auprès de 32000 ménages, a eu lieu début 2002. Les questions posées permettent de connaître les caractéristiques socio-démographiques du ménage (sexe, âge, type de ménage, revenus, ...), les conditions d'occupation du parc de logements (statut d'occupation, qualité du logement et de l'immeuble, déplacements domicile-travail, taille du logement, confort sanitaire, énergie et mode de chauffage, environnement et agrément, ...) ainsi que les dépenses liées à l'habitation (prix des logements, loyer et charges, aides au logement, travaux, prêts, ...)

Tout en continuant à exploiter l'enquête 2002 (un numéro spécial d'Economie et Statistique est prévu pour fin 2004), on commencera dès l'automne 2003 à préparer la prochaine enquête, dont la collecte pourrait voir lieu en 2006. Un nouveau « tronc commun » des enquêtes ménages devrait être mis en place prochainement. A cette occasion on n'enquêtera plus des ménages-logements (ensemble de personnes partageant la même résidence principale), mais des « unités de vie » (ensemble de personnes partageant un logement et faisant bourse commune). Ces changements rendront nécessaires des adaptations substantielles du questionnaire, ainsi que du mode et des instructions de collecte.

3 - OPERATIONS REPETITIVES

L'INSEE réalise tous les mois une enquête sur les Loyers et les Charges auprès de 8000 ménages locataires. A partir des données de cette enquête est produit l'indice des loyers, qui est intégré à l'indice des prix à la consommation. L'enquête basculera en collecte informatisée courant 2004. On s'attachera ensuite à rénover l'indice et en améliorer la précision. L'indice des loyers est en effet un indice calculé par strates, et le découpage en strates retenu il y a plus de dix ans n'est plus en adéquation complète avec les besoins. Les strates étant définies à partir des critères « type de parc (HLM, loi de 1948, libre) », « taille d'agglomération », et « type d'habitation (individuel ou collectif) », certaines strates présentent un effectif enquêté très faible. On peut envisager soit de revoir le découpage en strates, soit de passer à des indices « hédoniques » à l'instar des indices de prix des logements anciens (cf. infra.). Si la qualité de l'information collectée sur les charges locatives l'autorise, on s'attachera également à produire de manière régulière une information sur leur niveau et sur leur évolution.

Les notaires et l'INSEE calculent tous les trois mois des indices de prix des logements anciens vendus libres, à partir des données collectées par les notaires. L'INSEE coordonne les réflexions méthodologiques autour de ces indices, qui couvriront l'intégralité de la France métropolitaine à partir de 2004. Ces statistiques gagneraient à être davantage étudiées et diffusées. Seuls les principaux indices sont publiés au Bulletin Mensuel de Statistique (BMS). Les indices pour l'Ile-de-France sont calculés en liaison avec la Chambre-Interdépartementale des Notaires de Paris (CINP), et ceux de province avec la société PERVAL, société créée à cette fin par le Conseil Supérieur du Notariat (CSN). Chacun des deux organismes commente et analyse ses propres indices. Il nous semble qu'il y aurait place pour une publication régulière, annuelle (INSEE. Première ?) présentant à la fois l'évolution des indices franciliens et celle des indices de province, et l'INSEE aurait vocation à réaliser ce travail de synthèse.

Les volumes de transactions sur les marchés des logements anciens sont à l'heure actuelle imparfaitement connus : les statistiques de la DGI, qui mesurent non pas le nombre de transactions mais l'assiette des droits de mutation, ne sont disponibles qu'après un délai de plus de deux ans ; l'alimentation des bases de données notariales est tributaire de la motivation du notaire qui a conclu la vente, de sorte que le nombre d'enregistrements présents dans les fichiers est inférieur au nombre réel de transactions. Des travaux méthodologiques sont en cours, du côté des notaires et du côté du

ministère du logement, pour tenter d'estimer plus précisément les volumes. L'INSEE prendra part à ces travaux, et nouera avec la DGI les contacts nécessaires pour tenter d'obtenir dans les délais raisonnables des chiffres plus précis et plus adéquats. Les évolutions des loyers sont analysées et commentées tous les trois mois dans une note de conjoncture rédigée par la division Logement. L'étude sera progressivement élargie, pour inclure aussi les prix des logements anciens : les prix et les loyers n'évoluant pas de manière complètement indépendante, l'analyse de leurs co-variations devrait permettre de mieux appréhender la dynamique des marchés immobiliers.

La division Logement produit chaque année les séries du parc de logements, en stocks et en flux, ventilés par taille d'agglomération, statut d'occupation, type d'habitat et mode de chauffage. Ces séries alimentent le compte satellite du logement. En 2004, des travaux méthodologiques seront menés pour tenter d'améliorer la qualité des séries. Deux pistes seront exploitées à cette fin : prendre en compte des informations d'origine administrative d'une part (fichiers EDF ou fiscaux par exemple), et opérer un rapprochement avec les estimations de population réalisée par le Département de l'INSEE d'autre part. A plus long terme, le nouveau recensement de la population, qui apportera chaque année de l'information fraîche sur un échantillon représentatif de logements, introduira des bouleversements dans la méthode d'estimation, bouleversements qu'il convient de préparer et d'anticiper en liaison avec les équipes du recensement.

Une projection du nombre de ménages et de logements pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 a été réalisée en 2002, sur la base des résultats du recensement de 1999. Ici aussi, l'arrivée du nouveau recensement ne sera pas sans impact sur la méthode de projection. Les années 2005 à 2007 devront être mises à profit pour s'y préparer.

5 . ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

La mise à plat des modalités de diffusion des indices Notaires/INSEE des prix des logements anciens visera notamment à permettre la diffusion d'indices à un niveau géographique plus fin qu'à présent (région, lorsque la qualité des séries le permettra).

Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services

. Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services

La Sous direction des activités commerciales, artisanales et des services a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DEcas), qui, fin 1998, a regroupé les anciennes Directions de l'artisanat, du commerce intérieur et la Mission d'études des problèmes du secteur des services (MEPSS). Son rôle statistique pour le bâtiment concerne donc les entreprises artisanales qui représente plus de la moitié de l'emploi du bâtiment et, d'une manière générale, les « très petites entreprises » (moins de 20 salariés).

La Sous-direction A ne produit pas elle-même de statistiques, mais a accès aux données individuelles ou agrégées des différentes enquêtes du système de statistique public pour procéder à ses propres exploitations. Dans ce contexte, elle utilise et met en forme des bases de données d'entreprises qui rassemblent les principales données comptables ainsi que les informations sur l'emploi ; elle dispose notamment d'une base de données fiscales et d'une autre sur les salaires.

Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS de l'INSEE qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DEcas; cette base rassemble l'essentiel des données des enquêtes d'entreprises (EPEI et enquêtes annuelles) et est complétée par des ratios issus de SUSE pour les données absentes pour les petites entreprises. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

Elle exploite, avec l'INSEE, le fichier RSA (*Répertoire SIRENE des entreprises artisanales*) qui

recense toutes les entreprises inscrites au registre des métiers, soit en effectuant des dénombrements selon des critères détaillés, soit en procédant à un marquage des entreprises inscrites dans les autres sources statistiques.

Les besoins de la DECAS vont amener à développer les études régionales et départementales sur les très petites entreprises. Des travaux sont en cours, en collaboration avec l'INSEE, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques régionales et locales de l'artisanat, puis des TPE, ils s'inscrivent dans la mise en place de la base de données CLAP de l'INSEE qui devrait être opérationnelle en 2004/2005.

Sur les TPE, l'enquête EPEI (auprès des TPE de l'industrie, menée tous les quatre ans) sera profondément révisée, probablement vers un élargissement du champ à l'ensemble des TPE de l'industrie du commerce et des services et notamment du bâtiment.

Ministère de l'équipement, des transports et du logement, du tourisme et de la mer

- Service économique et statistique

. Sous-direction de l'observation statistique de la construction

PARTIE 1 - EXPOSÉ DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008 (extrait)

Pour la connaissance de l'habitat, en complément au recensement de la population et aux enquêtes nationales sur le logement, il faut évoquer les sources de nature administrative. L'utilisation complémentaire des données de la DGI (Filocom) et des Caf (complétées par celles de la MSA) doit être renforcée pour mieux cerner la description du logement, des ménages et de leurs revenus. Le rapprochement de cet ensemble de données localisées avec celles mobilisées dans le cadre de la base de données sur les politiques territoriales de l'État doit permettre d'apporter des éléments de cadrage pour l'évaluation de ces politiques. Pour la mise en oeuvre des politiques, il est en effet souvent nécessaire de disposer d'informations sur les occupants et les logements afin de progresser dans l'adéquation entre le logement et les équipements collectifs, une des missions de l'urbanisme.

Au-delà de la connaissance du parc existant, il y a relativement peu d'outils généraux représentatifs. Seule la construction neuve est relativement bien décrite, ainsi que le marché du logement neuf. Mais, s'agissant de l'habitat privé ancien, il faudra développer les outils d'appréciation du marché à partir de l'acte notarié en partenariat avec la DGI.

PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

II - Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004-2008

- **Le suivi du parc locatif social**

L'objectif de mieux coordonner le dispositif d'observation du parc locatif social restera d'actualité pour le prochain moyen terme. En effet, les dispositifs d'aide et la réglementation évoluent toujours rapidement, occasionnant des besoins toujours importants de remontées d'informations détenues par les organismes gestionnaires du parc de logements sociaux. Malgré ces besoins légitimes d'outil d'évaluation des politiques, l'objectif de ne pas alourdir la charge de collecte statistique, voire de l'alléger, doit être poursuivi.

S'agissant de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS), conduite par le service économique et statistique, il faudra redéfinir son contenu en complémentarité aux autres opérations réalisées par le ministère. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la démarche d'urbanisation du système d'information sur le logement social entreprise au ministère, avec un objectif d'allègement de la charge de travail pour les unités enquêtées. Les principes qui pourraient être retenus pour la future enquête seraient tout d'abord de se caler sur les données de l'inventaire institué par la loi « solidarité et renouvellement urbains » (SRU), pour la partie qui sera considérée comme de nature administrative et de recentrer le complément, de statut enquête statistique, sur les loyers, la vacance et la réhabilitation. La taille globale du questionnaire pourrait ainsi être réduite d'un quart.

Compte tenu de l'ampleur de ce projet, on pourrait retenir raisonnablement un aboutissement à la fin de l'année 2005, pour une mise en œuvre début 2006, pour l'enquête décrivant le parc au 1^{er} janvier de cette même année. Pour finaliser la phase d'expression des besoins et de description du contenu, on s'appuiera sur les conclusions de la démarche d'urbanisation du système d'information qui aboutira fin 2003 et sur un comité de pilotage constitué avec les représentants des organismes (échéance premier trimestre 2004).

- **Le marché des biens immobiliers**

On doit considérer ici non seulement les logements, mais l'ensemble des mutations relatives à des biens immobiliers, englobant donc les terrains et les bâtiments non résidentiels. Si l'on fait abstraction des sources propres aux professionnels, intermédiaires des transactions, l'acte notarié rédigé par le notaire - officier ministériel - doit être ici considéré comme une source de nature administrative. C'est bien de sa mobilisation dont il s'agit pour construire un système statistique répondant aux besoins avérés d'informations très localisées.

Si actuellement les bases notariales de province et d'Île-de-France permettent d'analyser les prix, et de publier en partenariat avec l'Insee les indices de prix de mutations de logements anciens, elles ne permettent pas encore d'apprécier le marché lui-même en tant que nombre de transactions avec leurs principales caractéristiques. L'enquête Existan mise en place au début des années quatre-vingt-dix, par le service statistique du ministère de l'équipement, en partenariat avec la DGI, répondait à ce besoin jusqu'à ce que les bases d'enquête constituées des extraits d'actes au sein des centres départementaux des services fiscaux perdent leur représentativité. Ces difficultés ont conduit à retirer Existan des enquêtes nationales, seules douze régions poursuivant l'opération.

Une concertation est en cours avec les services concernés de la Direction générale des impôts, afin de reconstruire cette opération en l'inscrivant dans le cadre des projets d'informatisation conduits par la DGI (bases de données des conservations des hypothèques et création d'une Base nationale de données patrimoniales). Il s'agit de définir un sous-produit statistique à partir de bases de données exhaustives des actes de mutation. Ce projet devrait aboutir dans un délai de deux ou trois années, au mieux en 2005 sur l'exercice 2004.

Dans le cadre de ce projet, le Service économique et statistique a exprimé ses besoins. L'objectif est tout d'abord de trouver un substitut à l'enquête Existan, mais aussi d'obtenir des résultats plus précis et mieux localisés que ne le permettait cette opération. Compte tenu de la demande qui s'exprime, il doit être envisagé de traiter également les mutations de terrains et de bâtiments non résidentiels.

PARTIE 3 - OPÉRATIONS RÉPÉTITIVES

Domaine « logement, habitat, urbanisme »

1) le suivi de la construction neuve

La qualité du suivi statistique de la construction neuve et sa pertinence est, et restera, tributaire de la qualité de l'alimentation du système d'information (Sitadel actuellement). L'architecture du système pourra elle-même évoluer, notamment vers une centralisation permise par les progrès de l'informatique, la puissance des ordinateurs et la mobilisation de la technologie Internet.

S'agissant de l'alimentation, c'est à dire de la collecte la plus exhaustive et pertinente que possible d'une information de nature administrative, l'enjeu est important. Si l'objectif doit bien évidemment être de progresser vers une meilleure alimentation, l'impératif est de ne pas régresser. Les risques sont néanmoins non négligeables, compte tenu notamment des évolutions institutionnelles qui se dessinent. On anticipe en effet des évolutions fortes dans le positionnement des lieux d'instruction des demandes de permis de construire déposées. Le mouvement vers une mission davantage confiée aux communes ou à leurs établissements publics de coopération intercommunale semble inéluctable. Préserver la qualité de l'alimentation nécessitera donc un effort accru d'information et de formation des personnels des communes ou établissements instructeurs. Il conviendra également de travailler davantage avec les sociétés éditrices de logiciels d'instruction des permis de construire.

Pour ce qui est de la mise à disposition des résultats, on confirme ici l'objectif de standardisation des produits et d'une diffusion la plus large et la plus souple possible à partir d'Internet. Pour ce qui est des données elles-mêmes, l'objectif de développement des mises à disposition d'estimations précoces de données en dates réelles est également maintenu.

2) le marché des logements neufs

Pour l'enquête sur la commercialisation des logements neufs, il n'est pas prévu d'évolution fondamentale de l'opération. Outre les évolutions d'architecture informatique et l'élaboration des séries désaisonnalisées, l'objectif est de progresser rapidement pour la mise à disposition des résultats selon un découpage géographique pertinent pour l'analyse des marchés locaux du logement neuf. Les possibilités de diffusion des résultats sont en effet en cours de réexamen avec la fédération nationale des promoteurs constructeurs, en conformité avec les règles du secret statistique, dans l'esprit des propositions émises par le groupe de travail du CNIS (Proposition C3 : *étendre la possibilité de permettre la diffusion de certaines variables des enquêtes statistiques auprès d'entreprises spécifiques*). Cela devrait conduire à soumettre au comité du secret une proposition d'assouplissement des règles élaborée conjointement avec les fédérations professionnelles concernées et qui pourrait être opérationnelle dès 2004.

3) la description du parc locatif social

La loi sur la solidarité et le renouvellement urbains (SRU) a conduit à mettre en place, en 2001, un inventaire annuel sur le parc locatif social. Des redondances avec l'enquête PLS, réalisée chaque année par le Service économique et statistique du ministère de l'équipement, existent, car le formulaire de cette enquête ne peut pas servir de support à l'inventaire SRU. Aussi, dans un souci de ne pas alourdir la charge d'enquête pour les organismes qui sont concernés par les deux opérations, l'outil de gestion de l'enquête PLS a été réaménagé et intègre désormais l'inventaire SRU. Bien que des difficultés aient été rencontrées lors des premières années de mise en place, le lien entre l'enquête PLS et l'inventaire SRU doit être maintenu. L'effort d'information des bailleurs sociaux sur la nécessité de la cohérence entre les deux opérations va être amplifié, en les incitant à utiliser systématiquement l'application PLS.

Par ailleurs, la Délégation interministérielle à la ville désire enrichir son site cartographique, essentiellement centré sur les zones urbaines sensibles (ZUS), avec des données provenant de l'enquête PLS. L'amélioration de la localisation du parc locatif social sera donc recherchée.

Enfin, le ministère de l'équipement souhaite que cette enquête puisse être réalisée dans le cadre de la loi de 1951. Cela suppose la possibilité d'autoriser la diffusion de certaines variables selon leur degré de sensibilité, dans l'esprit des propositions du groupe de travail du Cnis sur le secret statistique concernant les entreprises (Proposition C3 : étendre la possibilité de permettre la diffusion de certaines variables spécifiques collectées par des enquêtes statistiques particulières auprès d'entreprises spécifiques).

4) les outils de synthèse

S'agissant des travaux pour la commission des comptes du logement, il faudra consolider le compte provisoire et l'élargir aux aides et à l'investissement (DGUHC), puisqu'il se limite pour l'instant aux dépenses courantes. Il faut également viser son enrichissement par des analyses complémentaires, qu'elles soient intégrées dans la mécanique du compte (traitement des impayés de loyers, rentabilité de l'accession à la propriété et équilibre de la gestion locative), ou qu'elles correspondent à des développements externes simplement raccordés ou articulés (chiffage des émissions de CO₂ par exemple).

Par ailleurs, les besoins d'évaluation iront en croissant, et ce mouvement sera probablement accéléré par la mise en œuvre progressive de la « Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances » (LOLF) et les lois de décentralisation qui seront prochainement débattues par le Parlement. Le législateur accompagne, en effet, les dispositions qu'il adopte d'exigences d'évaluation qui nécessiteront de mettre en place des indicateurs permettant de mesurer l'importance des phénomènes concernés, leur évolution globale et, dans certains cas, les disparités de situation entre diverses zones ou zonages géographiques à l'intérieur du territoire national. En ce qui concerne le logement, la commission des comptes du logement pourrait être amenée à examiner des propositions d'indicateurs socio-économiques dont elle considérerait qu'ils permettent d'apprécier l'efficacité des politiques du logement mises en œuvre et valider des indicateurs qui pourraient alors être retenus dans les projets de lois de finances.

PARTIE 5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008

I - Aspects « régionaux et locaux »

- Perspectives pour 2004-2008.

La plupart des applications comporte une dimension régionale importante qui permet une diffusion de résultats à ce niveau et, sous réserve des règles du secret statistique, à un niveau infra-régional, voire communal ou infra-communal. C'est notamment le cas pour Sitadel, ECLN et EPLS. L'enquête annuelle d'entreprise apporte quelques résultats régionaux. Seules les enquêtes ICC et IPEA font exception en n'apportant des résultats qu'au niveau national.

D'autre part, le projet de construire un suivi statistique du marché des biens immobiliers à partir des bases de données d'extraits d'actes notariés en cours de constitution à la Direction générale des impôts devrait permettre de mener des analyses à un niveau géographique fin sur les transactions en logements et, éventuellement à terme, sur l'immobilier non résidentiel, et les terrains.

Enfin, les actions visant à améliorer et élargir la connaissance au niveau local, en particulier la création d'une base à l'Iris-2000 et l'enrichissement de la base communale GéoKit2 par les données de l'Insee (recensement de la population de 1999, Sirene 2001, etc.), de la DGI (Filocom) et de la MSA, seront poursuivies. Une réflexion à plus long terme est par ailleurs engagée sur le géocodage des données statistiques, que ces données soient produites par le ministère ou acquises auprès d'autres organismes.